



Commune de Saint Pierre d'Aurillac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2009

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Sandra GALLINARO - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Pascal ROUZOUL - Any TACH - Denis VIMENEY

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Anne Marie JUCLA - Vincent LAPUYADE - Anne LARROUY - Patrick TAUZIN -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel HILAIRE.



Le compte rendu de la séance du 5 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Décisions Municipales : le Conseil est informé des 2 décisions du Maire prises par délégation sur le renouvellement des baux de locations de l'appartement de la Poste et de celui situé à côté du centre de loisirs.

INFORMATIONS DIVERSES

ZONE DE GALÉTRIX

Pascal ROUZOUL a été interpellé au sujet du délai de réalisation de l'assainissement collectif de la zone de la Croix de Galétrix et souhaite pouvoir répondre. Il lui est précisé que le projet, dont le coût est important, sera réalisé après la nouvelle station qui constitue déjà un gros investissement.

PISTES CYCLABLES

Les services du Conseil Général qui suivent ce dossier ont présenté les 2 circuits possibles (rive droite ou rive gauche) dont le plan est remis au Conseil et sera transmis au Conseil Citoyen. Ils opteraient pour le circuit rive droite car il correspond mieux à l'esprit de ces pistes compte tenu de la richesse du patrimoine de ce côté de la Garonne. La maîtrise du foncier doit être assurée par les communes traversées ce qui risque de poser problème dans certains cas. La plupart des propriétés privées concernées sont en zone inondable mais la négociation peut quand même être difficile parcelle par parcelle. Il faudrait cependant aller assez vite pour prévoir une programmation des travaux assez lourds d'aménagement à partir de 2010. C'est un grand pas de fait vers la prise en compte de l'intérêt touristique de la rive droite mais il faut rester vigilant sur les décisions à venir.

REPAS DES AINÉS

Il s'est bien déroulé et Sandra GALLINARO qui en était chargée tient à remercier les services pour leur aide et leur travail. Le problème de la température dans le restaurant scolaire et la présence d'un courant d'air seront vus sur place avec Pascal ROUZOU. La plaque d'inauguration lors de la construction du restaurant scolaire qui avait été enlevée lors des derniers travaux devra être remise.



Repas des aînés du 11 janvier 2009 - au restaurant scolaire

TERRAINS DE DOUAT

Le Maire présente au Conseil une carte sur laquelle apparaissent les terrains situés autour de la nouvelle station d'épuration, leur contenance et leur propriétaire. Un de ces propriétaires souhaiterait aujourd'hui procéder à un échange avec une partie des parcelles que le Conseil avait décidé d'acheter au sud de la station par une délibération du 5 septembre 2008. Le Conseil décide que priorité doit être donnée aux viticulteurs pour les terrains plantés, l'achat de ces 2 parcelles de terrain au prix de 12.000 € étant une opportunité qui peut encore l'intéresser en application de la délibération prise. Dans l'attente d'une éventuelle intervention de la SAFER il n'y a pas lieu d'examiner plus avant la possibilité d'un échange.

SCÈNES D'ÉTÉ

Le spectacle choisi en accord avec la Coopérative (Caumon et Luca) pour le vendredi 28 août 2009 est subventionné à 50 % par le Conseil Général et revient à la commune à 625 €. La Coopérative Vinicole organise la soirée et le repas et fera, comme chaque année, un don au CCAS de 400 € et accordera un avoir de vin à la commune pour les manifestations publiques.

C.C.A.S

Le Maire informe le Conseil que la banque DEXIA a refusé d'accorder au CCAS une ligne de trésorerie pour faire face au décalage entre les paiements (salaires des aides ménagères) et les encaissements (remboursement par les caisses de retraite et le conseil général). Il sera fait appel à d'autres organismes bancaires.

ARBRES DES BORDS DE GARONNE

Les arbres ont été coupés et le site a été bien nettoyé par l'entreprise ÉLAQUITAINE. Le Conseil procédera lui-même à la plantation de nouveaux arbres d'essences très variées le samedi 7 février 2009, le rendez-vous est fixé sur place à 9 heures. Le Conseil Citoyen en sera informé et une petite information sera publiée dans le "Petit Journal". À cette occasion est abordée la question du terrain situé en face du terrain désigné, appartenant à la Commune et dont les peupliers avaient été coupés il y a 3 ou 4 ans. Il est décidé d'y replanter des peupliers dans le cadre d'une vision à long terme du patrimoine communal.



STADE

Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré les représentants des Bleuets Macariens, de la Raquette des Coteaux et du SPCC Pétanque en présence des locataires du logement communal afin de régler la question du portail, de la circulation des véhicules dans l'enceinte du stade et de la sécurité des usagers. Il a été décidé de maintenir la solution arrêtée en 2004 : pendant les manifestations le portail sera fermé mais pas à clé et sous la surveillance des associations utilisatrices. Le parking extérieur sera utilisé mais l'implantation d'un éclairage y est impossible.

PRÉPARATION DU BUDGET 2009

La Commission des Finances propose au Conseil de voter les documents budgétaires en plusieurs étapes afin d'avoir le temps d'en discuter. Les dates des Conseils sont donc arrêtées de la façon suivante :

- vendredi 20 février : vote du compte administratif de la Commune ainsi que du compte administratif et du budget du service assainissement
- vendredi 27 mars : vote du taux des 4 taxes et du budget de la Commune ainsi que des documents budgétaires de la Zone de la Croix de Galétrie

Le Conseil charge la Commission des Finances du 26 janvier prochain d'examiner la demande formulée par plusieurs agents communaux lors des entretiens de notation de voir leur salaire augmenter. Le Maire rappelle que la grille indiciaire imposée par l'État est très basse et que la seule marge de manoeuvre du Conseil et du Maire se situe dans le régime indemnitaire.

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL À L'ÉCOLE

L'application de la délibération refusant le service minimum a été suspendue par le Tribunal Administratif. Le 29 janvier un mot d'ordre de grève de tous les services publics risque de reposer la question de ce service minimum. Le Conseil maintient sa position de refus et soutient le Maire dans sa responsabilité légale. Il estime que ce service minimum ne concerne plus un problème de garde d'enfants mais est une question politique de fond. Un réseau des Maires refusant cette disposition a été créé et le Maire se renseignera sur les positions prises dans les autres communes signataires afin de connaître le véritable rapport des forces. Il sera soutenu dans ses prises de position par le Conseil qui sera présent à 9 h le jour de la prochaine grève.

LETTRE DE RIFIFIP

Cette association regroupe les auditeurs de FIP Bordeaux et Arcachon dont les plages horaires de diffusion ont été réduites de 11h à 13h et de 16h à 20h au lieu de 7h à 19h30 avant le mois de novembre. Compte tenu de l'intérêt de cette radio pour la vie culturelle de la Gironde, pour l'information du public sur tous les événements, pour les renseignements qu'elle donne quant à la vie quotidienne, pour la qualité de ses programmes musicaux, le

Conseil décide de soutenir l'action de RIFIFIP. Un courrier sera adressé en ce sens au Président de Radio France avec copie à la Ministre de la Culture et de la Communication et au Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

PÉTITION DE LA F.N.A.T.H

Cette association défend les droits des accidentés du Travail et des Handicapés et s'élève aujourd'hui contre la fiscalisation des indemnités journalières qui remet en cause le droit à la réparation des victimes du travail. Le Conseil décide de soutenir la demande de suppression de cet amendement formulée par la FNATH.

REMERCIEMENTS

- L'école (enseignants et élèves) a remercié le Conseil pour le "passage du père Noël" à l'école et pour les "douceurs" offertes à cette occasion

CONVOCATION DU CONSEIL

Le Conseil examine la possibilité de procéder aux convocations des réunions par internet pour réduire le coût des envois des dossiers estimé à plus de 80 € par séance. Après discussion il est décidé de maintenir la formule papier.

ORDRE DU JOUR

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

La procédure de recrutement de l'agent chargé de l'accueil du public en Mairie a permis de retenir la candidature de Séverine ALLUÉ qui peut être mise en stage au 1^{er} janvier 2009 pour une durée d'un an. La validation de ses services dans le privé rendue possible par une loi, lui permet d'être nommé directement à l'échelon 3 du grade d'Adjoint Administratif. Pour cela il convient de modifier le tableau des emplois permanents en supprimant 1 poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe (occupé par Christine BOUYRAC lors de son départ à la retraite) et en créant 1 poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE SAINT MACAIRE

Le Conseil Syndical a demandé à modifier le siège social du Syndicat afin de la transférer en Mairie de Pian sur Garonne pour que le Président, Maire de cette Commune, puisse plus facilement suivre les dossiers et la gestion. Pour cela il convient que toutes les Communes membres délibèrent en ce sens. Le Conseil donne son accord à cette modification.

CONTROLE TECHNIQUE DE LA CHARPENTE METALLIQUE DE LA SALLE DES FETES

La Commission des bâtiments a souhaité soumettre le devis de ce contrôle au Conseil compte tenu de son coût et de son utilité. En effet il s'agit d'un contrôle visuel pour un coût de presque 3.500 €. Pascal ROUZOU et Thierry GRASSET ont procédé à un contrôle visuel satisfaisant puisque les éléments vus sont en bon état mais ils vérifieront par sondage sous le faux plafond.

RENCONTRES DE QUARTIER

- Les Arrocs : il est fait un compte rendu de la rencontre qui a eu lieu le 29 novembre 2008. Après discussion le Conseil décide : d'organiser une réunion sur place avec VNF pour l'entretien du domaine public fluvial - de mettre en place un panneau "voie sans issue" à hauteur de la halte nautique - de décourager les véhicules d'emprunter le chemin de la Ponte en créant le plus possible d'obstacles à l'accès et à la vitesse sans empêcher les usagers traditionnels d'y passer - de demander au SDEEG de réactualiser l'étude de mise en souterrain du réseau électrique.
- Prochaine rencontre de quartier : samedi 14 février 2009 La Penote/Baricoutet (rendez-vous à 11 h au carrefour des Routes de la Penote et de Baricoutet, à hauteur de chez M. Labrit).

PANNE D'ÉLECTRICITÉ

La panne qui a eu lieu le vendredi 9 janvier a privé tout une partie du bourg d'électricité pendant toute la journée. Plusieurs équipes d'ErDF sont intervenues mais le problème n'a été réglé qu'à 23 h le soir. Cela a posé de nombreux problèmes aux habitants et aux services dans le bourg. Il s'avère que le poste transformateur situé près du lotissement Le Pichot est obsolète et cause des pannes. Il a été signalé par mail au correspondant de la Commune à ErDF, qu'il convenait de le changer rapidement. Un courrier recommandé sera envoyé accompagné d'une pétition des riverains pour que ErDF prenne rapidement ses responsabilités et que le problème soit réglé, le Conseil craignant des tergiversations et que la nécessité d'un renforcement de réseau soit invoquée afin de rejeter les frais sur la Commune et le SDEEG.

VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil est saisi de la proposition de la DDE de revoir le classement de la voirie communale dans le cadre de l'ATESAT. Il propose que la Commission VRD se saisisse de cette proposition et en examine les conséquences en détails avant de lancer cette procédure.

LOCAL 4 RUE DES COOPÉRATIVES

Le bâtiment comprend le local où est distribuée l'aide alimentaire d'une part et un local d'une trentaine de m² qui a été aménagé pour recevoir des ateliers informatiques qu'une association défendant les logiciels libres aurait géré. Cette association ne peut plus assurer cette animation et le local est donc vacant. Le Conseil avait chargé Francis LACROIX de faire des propositions et celui-ci présente les diverses possibilités :

- bibliothèque : ébauche d'équipement qui pourrait s'inscrire ensuite dans le plan de lecture publique au niveau de la Communauté de Communes en lien avec le Conseil Général
- informatique : tenue et animation d'ateliers de découverte et d'accès à internet, démystifiant cet outil essentiel pour l'accès à la connaissance et à la communication, le rendant accessible à tous

Dans les deux hypothèses un équipement minimal sera nécessaire : stock de livres avec utilisation des offres de la BDP (bibliothèque départementale de prêt), matériel, mobilier, ordinateurs, abonnements... Il est rappelé également le projet d'animation de ce type pour les personnes âgées à la RPA qui avait fait l'objet de réunions et est toujours en attente. 3 ordinateurs avaient été récupérés auprès des services du Conseil Général et il conviendrait d'en examiner les capacités techniques. Le Conseil pense indispensable dans un premier temps de remobiliser autour des 2 idées (bibliothèque et informatique) par un appel à volontaires et bénévoles dans le "Petit Journal". En effet l'évaluation des besoins et des forces ainsi qu'un début de fonctionnement semblent un préalable à tout projet faisant appel à des financements et des aides extérieures. Peut-être sera-t-il nécessaire de constituer une association pour développer cette action sans en laisser le poids et la responsabilité trop peser sur les élus et le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2009

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Vincent LAPUYADE - Anne LARROUY - Pascal ROUZOU - Any TACH - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Sandra GALLINARO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Philippe DELIGNE



Le compte rendu de la séance du 14 janvier 2009 est adopté à l'unanimité.

Francis LACROIX précise au sujet du local 4 rue des Coopératives qu'il pourrait être utilisé pour une bibliothèque-médiathèque où coexisteraient livres, différents médias et ordinateurs pour accéder à des nouveaux savoirs (BNF, sites de musées, livres en ligne, INA...). Ce projet pourrait être aidé par le Conseil Général qui a défini un Plan Départemental de Lecture Publique et des actions spécifiques telles que le programme SAPIENS (susciter l'accès et le partage de l'information et de nouveaux savoirs). Cette démarche correspond tout à fait à celle du Conseil qui souhaite rendre le savoir accessible à tous. Dans le même temps la CDC qui a la compétence « culture-sport » devrait rapidement y inclure la lecture publique. Ces deux pistes pourraient aider la Commune à mettre en place cette bibliothèque-médiathèque en bénéficiant de subventions, d'animations, de mutualisation des moyens avec les autres Communes du Canton. Il demande au Conseil de soumettre cette question au Conseil Citoyen et préparera un article pour le prochain « Petit Journal » afin de prolonger la réflexion.

INFORMATIONS DIVERSES

VRAC...

- Le Conseil a reçu les vœux d'Alexandra CERET qui se terminent par « restons unis, solidaires pour contrer toute cette morosité ambiante ! ».
- Valorisation des sarments : le SIPHEM organise la visite à Ste Colombe d'une exploitation qui valorise les sarments de vigne, le mardi 10 février. Y participeront Patrick TAUZIN, Francis DUSSILLOLS, Vincent LAPUYADE et Denis VIMENEY.
- Service Minimum d'Accueil à l'école : l'Inspecteur d'Académie a exigé du Maire la liste des personnes pouvant assurer le SMA. C'est l'organigramme de l'Académie qui a été joint à la réponse du Maire comme le proposait le réseau des Maires ayant refusé son application.
- L'école pour tous, tous pour l'école : cette organisation a décidé de faire passer les tests de CM² aux parents et toutes les personnes qui le souhaitent. Rendez-vous est fixé le 10 février à 20h30 à la salle des fêtes.
- Voies Navigables de France : comme convenu lors de la rencontre de quartier aux Arrocs, un rendez-vous un soir à 17h sera pris avec VNF pour examiner avec les riverains les modalités d'entretien des rives.
- Plantation d'arbres en bord de Garonne : le rendez-vous est maintenu pour le lendemain à 9h30, les trous ayant été préparés.
- Sécurité routière : Mahy JUCLA, correspondante désignée par le Conseil doit compléter un questionnaire qui est communiqué aux élus pour une réponse collective.

EFFECTIFS DE L'ÉCOLE

A la prochaine rentrée scolaire les effectifs de la petite section de maternelle seraient de : 12 tout petits et 18 petits ce qui fait une classe à 30. Les enseignants ainsi que le Conseil s'inquiètent de cette situation rendant difficile un enseignement de qualité. Si cet effectif était confirmé le dortoir ne pourrait accueillir tous les élèves. Il sera alors envisagé d'y installer des lits superposés après vérification des normes de sécurité. Par ailleurs le Conseil maintient la position de fond de la Municipalité d'accueillir à l'école tous les enfants habitant la Commune que les parents souhaitent scolariser. Il est rappelé à cet égard la tolérance de l'Académie à l'égard des très jeunes enfants qui peuvent ne venir que le matin pendant le 1^{er} trimestre de l'année scolaire mais doivent fréquenter l'école à la journée dès le mois de janvier.

ANNIVERSAIRE

Le Conseil réfléchira à la façon de commémorer le 10^{ème} anniversaire du décès de Jean LAFOURCADE (en septembre) en respectant la volonté de discrétion et la modestie qu'avait exprimées Paulette LAFOURCADE à ce sujet.

DISPARITION DES DÉPARTEMENTS

Le Conseil est informé de l'appel de Philippe MADRELLE, Président du Conseil Général de Gironde, pour la défense des départements. Le Maire rappelle les aides importantes tant financières que techniques apportées par le département aux Communes en particulier les petites. Les services du département ont un niveau de proximité qui participe au maintien des services publics au plus près de la population. Copie de la pétition sera faite à tous les élus qui souhaitent la signer.

PALESTINE AL QARARA

Le Conseil est informé de la réponse du cabinet de Nicolas Sarkozy à la lettre que lui avaient adressée les Maires de Fargues de Langon et de Saint Pierre d'Aurillac et du Président du Collectif Solidarité Al Qarara. Une copie sera adressée à chaque membre du Conseil. Par ailleurs un message d'Ibrahim KHASHAN, notre contact à Al Qarara depuis le début du jumelage, montre la situation insoutenable de la population de Gaza et les traumatismes dus à la guerre menée par Israël.

CONSEIL CITOYEN

Anne LARROUY, chargée de suivre les travaux du Conseil Citoyen, propose de rendre compte des discussions lors de chaque Conseil Municipal afin que celui-ci puisse répondre aux interrogations ou propositions faites. C'est ainsi que se dégagent des dernières réunions plusieurs questions :

- Rue de la Mane : la question de la sécurité au débouché de la rue de la Mane sur la RD 1113 (avenue de la Libération) a été abordée et la proposition faite d'organiser une rencontre avec les riverains. Le Conseil donne son accord sur une telle réunion mais souhaite que soient invités tous les usagers en mettant une affiche chez les commerçants et en invitant les parents d'élèves. Il lui semble en effet important que tous les points de vue puissent s'exprimer. La date en est fixée au 16 mai à 11h dans la salle des fêtes.
- Environnement : le Conseil Citoyen a été informé de l'évolution du dossier sur les pistes cyclables et propose de réfléchir aussi à la création d'une halte touristique, à un circuit vers les coteaux à partir du tracé en bord de Garonne et à une piste vers le collège de Pian pour les élèves. Pour l'instant il est indispensable de « gagner » le passage de la piste par la rive droite et il n'est pas possible au Conseil Municipal de donner une réponse immédiate et pratique aux propositions du

Conseil Citoyen. Le Conseil Citoyen a également abordé l'alternative au « tout voiture » par la création de navettes de bus, la réouverture des gares en amont de Langon, une navette fluviale. Actuellement le Schéma des Services au niveau du Pays prévoit la réouverture d'une gare pour désengorger celle de Langon et permettre un accès aux trains plus proche.

- Environnement : déchets ménagers, tri, recyclage. Le Conseil Citoyen a estimé qu'il y avait un manque d'information et de pédagogie sur cette question et demandé les raisons de l'absence d'une collecte porte à porte des déchets recyclables. Compte tenu du montant de la redevance payée il s'est également demandé si 2 collectes par semaine étaient vraiment nécessaires. Réduire ce nombre à 1 collecte ne veut pas forcément dire diminution du coût : cela nécessite une étude plus fine (le tonnage collecté par Commune n'est pas connu précisément) et une réorganisation complète des tournées. Il est précisé que les décisions sur la collecte au porte à porte nécessite une application à tous les territoires membres de l'USSGETOM qui comportent des réalités de terrains très diverses. Le Conseil souhaite que soit étudiée dans un premier temps la mise en place d'un point tri supplémentaire et qu'une réflexion soit menée sur l'information pédagogique à l'égard du tri sélectif.

PÉTITION

Le Conseil signe la pétition initiée par la COSS 33 (Coordination Santé Solidarité en Gironde qui regroupe 34 organisations) contre les dépassements d'honoraires médicaux en règle générale supérieurs de 50 % au tarif conventionnel de la Sécurité Sociale. Leur suppression permettrait à tous de se soigner dans les mêmes conditions assurant ainsi l'égalité devant la maladie.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Conseil prend connaissance de la réponse de la CAF à la lettre adressée au nom de la CDC dénonçant la réduction des moyens pour les Contrats Enfance et le refus d'aider financièrement toute nouvelle action. Cette réponse laisse des portes ouvertes en particulier pour des actions à destination des ados mais le Conseil demande à rester vigilants, la période n'étant pas marquée par une augmentation des moyens donnés par l'État aux Collectivités.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL

Il s'agit d'une proposition du Conseil Général qui créerait cet établissement pour permettre la préemption de terrains à la place des petites Communes lorsqu'une opportunité se présenterait afin de réaliser un projet d'intérêt public mais sans les moyens nécessaires dans l'immédiat. Cet établissement deviendrait propriétaire puis pourrait revendre aux Communes les terrains

dans un délai de 2 ou 3 ans le temps de monter les dossiers et d'avancer sur les financements. Ce « service » rendu par le département s'accompagnerait d'aides techniques appréciables sur les dossiers à la charge des Communes. À cette occasion la question est posée du renouvellement du droit de préemption dans la ZAD à St Pierre d'Aurillac sur lequel le Conseil aura à se prononcer rapidement.

SALLE DES FETES

La gérante du Cercle a demandé à utiliser la salle des fêtes pour le réveillon du 31 décembre 2009 pour y installer des tables et y servir des repas préparés dans les locaux du Cercle. Le Conseil souhaite, d'une part, soutenir l'activité du Cercle qui est un lieu de vie dans le village et, d'autre part, hésite à faire une exception puisque les repas sont interdits dans la salle des fêtes. Tous les éléments sont à prendre en compte : qualité de traiteur de la Gérante, caractère exceptionnel de la dérogation, questions de sécurité, précédent difficilement tenable... Le Conseil demande au Maire d'expliquer ses hésitations à la Gérante et de lui proposer le restaurant scolaire pour le réveillon.

ORDRE DU JOUR

POINT SUR LA TEMPETE

Le Maire tient d'abord à ce que le Conseil exprime officiellement ses remerciements à tous ceux qui ont fait preuve de solidarité et ont aidé la Municipalité et leurs voisins. Il a établi une liste nominative que le Conseil adopte mais des remerciements plus généraux seront également faits pour tous les anonymes concernés. Le Maire tient à remercier le Conseil Municipal pour sa mobilisation, sa disponibilité et son efficacité dans la gestion de cette « crise » ainsi que les agents municipaux présents dès le samedi matin. Le Conseil demande à ce qu'un groupe électrogène soit acheté au budget 2009 pour faire face à ce type de difficulté à l'avenir en particulier pour que les services municipaux (mairie, école, aide sociale....) puissent continuer à fonctionner. Pour ce qui concerne les arbres tombés sur des lignes (électriques et téléphoniques) il est rappelé les obligations des propriétaires qui sont tenus d'élaguer. Cette obligation doit être imposée par les gestionnaires des réseaux (ErDF et France Télécom) mais si les directives précises sont suivies par les propriétaires c'est tout le paysage de la Commune qui va être changé. Le Maire n'a pas de moyens de contrainte à cet égard mais un rappel sera fait dans le « Petit Journal ». La tempête et ses conséquences est le thème du prochain Conseil Citoyen de mars. Le Conseil met en parallèle 1999 et la tempête Klaus :

- Il y a eu plus de dégâts cette année et l'électricité est revenue plus longtemps après. En 1999 le bourg l'avait dès le lendemain et des dispositions ont pu être prises par le Conseil (transferts des

congélateurs au dépôt communal pour les quartiers privés l'électricité – l'école n'avait pas fermé...). Le problème du poste BT mairie a compliqué la situation également alors qu'il était signalé depuis 2 ans et les élus ont dû négocier quotidiennement et très fermement avec ErDF pour être entendus.

- En 10 ans on peut penser que la société a été transformée et les égoïsmes exacerbés ce qui a rendu les choses plus compliquées et plus difficiles.
- Cette année 2 problèmes étaient à gérer simultanément : la tempête et la crue de la Garonne
- La déliquescence des services de l'État a fait que les Maires ont été seuls à gérer la situation : pas d'information sur la crue, mise en place de la cellule de crise de la Sous Préfecture le lundi seulement,

le correspondant tempête (Denis VIMENEY) devait repréciser chaque jour les quartiers sans électricité car il n'y avait aucune coordination au sein d'ErDF... et il n'a toujours pas de retour sur la situation !

Le Maire a établi un récapitulatif de ce qui a été fait heure par heure. Il sera envoyé à tous les élus qui le complèteront afin de garder trace des démarches, des appels à l'aide, des solutions apportées... de façon la plus précise possible.



Dégâts en Bords de Garonne

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL

Le Président et la Trésorière ont rencontré le Maire pour l'informer que la dissolution de ce Comité sera proposée à la prochaine Assemblée Générale. Il n'a pas, en effet, les moyens de fournir les prestations d'aide sociale imposées par la Loi et son activité ne semble plus répondre aux attentes des agents. Ils ont demandé au Maire d'examiner l'adhésion de la Commune et du CCAS au CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui peut proposer aux agents des prêts, des avantages en matière culturelle, de loisirs et de vacances, des services divers (chèques réductions, chèques vacances, CESU, secours exceptionnels...). La cotisation est de 0,74 % de la masse salariale avec un minimum et un maximum par agent fixés par le Conseil Municipal. Elle peut être évaluée pour la Commune à environ 3.500 €. En cas de dissolution du COS le Conseil examinera à nouveau cette proposition d'adhésion.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS : compte rendus des commissions

- Développement économique et tourisme : une réunion sur la mise en place d'une taxe de séjour a lieu le 24 février mais aucun élu ne pourra y participer
- Logement des jeunes en difficulté : l'information doit parvenir aux mairies pour les candidatures. Mahy JUCLA fait partie de la Commission d'attribution.
- Voirie : la commission a été purement et simplement annulée.
- Culture et Sport : une trentaine de participants enthousiastes et déterminés s'est réunie pour préparer la fête du 12 septembre 2009.
- Bassins Versants : les résultats de l'étude réalisée ont été présentés pour le Flous et le Siron. Elle préconise la mise en place d'un piège à embâcles, de barrages débit métriques et de petits ouvrages pour ralentir l'eau à partir des coteaux. Les maires seront informés et le Comité de Pilotage aura lieu le 23 mars. La CDC devra être propriétaire du foncier et des ouvrages ainsi que de l'accès pour les interventions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 34 !



Commune de Saint Pierre d'Aurillac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2009

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Sandra GALLINARO - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Vincent LAPUYADE - Anne LARROUY - Pascal ROUZOUL - Any TACH - Denis VIMENEY.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : Patrick TAUZIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel HILAIRE.



Le compte rendu de la séance du 6 février 2009 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'ajouter un point à l'ordre du jour : demande de réduction du délai de versement du FCTVA par l'État.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Conseil est informé de ce que la vente de l'Humanité Dimanche sur un marché a donné lieu récemment à l'inculpation d'un militant. Il a été récemment relaxé mais le Conseil s'élève contre cette « criminalisation » inacceptable. Des pétitions circulent contre cet état de fait.
- Prochaine Commission des Finances : mardi 10 mars à 18h30. Tous les élus intéressés peuvent y participer.
- Prochaine réunion du Conseil Citoyen : le vendredi 13 mars à 18h sur le thème de la tempête.
- Salle des Fêtes : Pascal ROUZOUL se fait l'écho des plaintes sur le chauffage dans la salle des fêtes. Outre le chauffage qu'il faut allumer au moins 2 heures avant l'utilisation du local, il est nécessaire de calfeutrer certaines ouvertures où l'air s'engouffre.

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2008

Le Maire rappelle au Conseil que ce document budgétaire retrace toutes les opérations de réalisation du budget de l'année, comme un bilan de tout ce qui a été payé et encaissé. Il est présenté par le Maire qui doit sortir lors du vote du Conseil, celui-ci lui donnant une sorte de quitus. Il rappelle que ce budget avait été voté par l'équipe municipale précédente en présence de la future mais a été réalisé par la nouvelle équipe.

Section de Fonctionnement :

- La différence entre les dépenses et les recettes est de 134.507,72 € auxquels il faut ajouter l'excédent de 2007 qui s'élevait à 62.100,81 €. Le solde cumulé est donc de 196.608,53 € ce qui est un bon résultat supérieur au virement prévu.
- A cette occasion Michel HILAIRE rappelle ce qu'est ce « virement pour investissements » : il a pour but de financer les grosses dépenses de l'année sans faire appel à l'emprunt et constitue l'objectif d'« économies » que se fixe le Conseil dans l'année. Il doit être assez élevé pour permettre de rembourser les emprunts (capital). Pour 2008 il était fixé à 105.000 €. Il ne donne pas lieu à une opération comptable car il s'agit d'une prévision. Il est inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Les prévisions ont été respectées mais la marge de manœuvre est très faible (134.000 € au lieu de 105.000 €).
- Les réalisations sont détaillées chapitre par chapitre :
 - Les impôts locaux représentent presque 40 % des recettes totales de la Commune et les dotations de l'État, plus de 46 %. Le Maire à cette occasion informe le Conseil des dernières informations transmises par les services fiscaux sur les bases d'imposition pour 2009. Les nouvelles constructions ont fait augmenter les bases de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Mais le départ d'une entreprise a fait perdre 113.500 € de base à la Taxe Professionnelle ce qui représente 32.324 € de recettes en moins soit presque 8 %. Une compensation devrait être versée par l'État dégressivement sur 3 ans pour « amortir » cette perte mais le Maire attend sa confirmation. La Commission des Finances examinera en détails les bases, les taux et les produits puis formulera des propositions pour les taux d'imposition nécessaires à l'équilibre du budget 2009 en fonction de ces chiffres. Le Maire craint que les annonces de l'État sur la suppression de la taxe professionnelle et ses projets de suppression du département qui est un gros financeur des projets communaux, ne laissent augurer une situation financière des Communes très difficile dès 2010. De plus le report annoncé de cette taxe sur les habitants laisse craindre le pire compte tenu de l'importance des sommes (120.000 € pour Saint Pierre d'Aurillac).
 - Les modes de calcul des bases de la taxe professionnelle sont rappelés : l'outil de travail est imposé mais pas l'emploi, les actifs financiers et les placements boursiers sont totalement exclus de ces bases, le montant de la taxe est déductible des bénéfices, c'est un impôt déclaratif (calculé à partir de la déclaration de l'entreprise ce qui oblige la Commune à être vigilante et à vérifier les évolutions d'une année sur l'autre, ce qui a été utile il y a quelques années car il y avait

eu une "énorme" erreur dans les chiffres communiqués par un entrepreneur).

- Il est rappelé l'intérêt qu'aurait eu le passage en TPU au niveau de la Communauté de Communes, surtout en cas de suppression et de compensation de cette taxe et certains élus demandent à ce que cela soit rappelé au Conseil Communautaire et à ceux qui s'y sont opposés.
- Les menaces qui pèsent sur les recettes des Communes laissent penser que l'équilibre budgétaire et financier va devenir compliqué, que des économies supplémentaires devront être trouvées pour éviter d'augmenter les impôts sur les ménages. Mais le Conseil constate que certaines dépenses (accompagnement social, activités associatives, maintien du lien social dans le village...) ne doivent surtout faire les frais de ces économies car elles sont indispensables à la qualité de vie de tous les habitants.
- Les frais généraux correspondant au fonctionnement quotidien de la Commune représentent 1/3 des dépenses et les frais de personnel 50 %, le remboursement des intérêts des emprunts moins de 5 % des dépenses.

Section d'investissement :

- Le résultat de l'année est déficitaire, ce qui est normal en section d'investissement car c'est la preuve de la réalisation de projet : - 66.566,33 €. Cependant le résultat reporté de 2007 était, lui, largement excédentaire (98.869,44 €) en raison de subventions touchées avec un décalage d'un an, ce qui donne un excédent cumulé de 32.303,11 €. Mais des dépenses ont été d'ores et déjà engagées et des subventions non encore encaissées (restes à réaliser Cf. l'affectation du résultat ci-dessous).
- Les importants projets en cours sont : la station d'épuration rendue nécessaire par l'incapacité des lagunes à faire face à l'augmentation de population, la chaufferie bois qui permettra des économies appréciables et une meilleure autonomie de la Commune pour le chauffage des bâtiments communaux gros consommateurs d'énergie, la modernisation de l'école dans le cadre d'une Convention avec le Conseil Général (si la prochaine réforme Balladur n'interdit pas ce genre d'aide car les classes primaires ne sont pas de la compétence légale du Département qui devra s'occuper exclusivement des collèges).
- Il est rappelé que les recettes d'investissement sont : la taxe locale d'équipement sur les constructions, les subventions, le virement de la section de fonctionnement et les emprunts. Le montant du recours à l'emprunt et le type de prêts (long terme, ligne de trésorerie, court terme...) seront examinés par la Commission des Finances.

Le Maire sorti de la salle du Conseil, il est procédé au vote sur le Compte Administratif pour 2008 qui est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2008 DE LA COMMUNE SUR LE BUDGET 2009

Le Conseil décide ensuite de la part de l'excédent qu'il vient d'adopter qu'il affectera sur le budget 2009 à l'investissement et la part qu'il souhaite conserver en fonctionnement, étant précisé que cette dernière est toujours modifiable en cours d'année contrairement à la première.

Pour ce faire il doit prendre en compte les restes à réaliser :

à affecter	196.608,53 €
restes à réaliser en dépenses	80.000,00 €
restes à réaliser en recettes	46.390,00 €
excédent d'investissement	32.303,11 €
besoin de financement	1.306,89 € (affectation obligatoire)
reste à affecter	195.301,64 € qui est affecté :
	• pour 130.000,00 € en investissement
	• pour 65.301,64 € en fonctionnement

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE LA COMMUNE POUR 2008

Il retrace les opérations comptables passées par le percepteur et qui correspondent aux ordres de recettes et de dépenses données par le Maire. Ses résultats étant les mêmes que le Compte Administratif, le Conseil l'adopte à l'unanimité.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Maire passe la parole à Francis DUSSILLOLS qui présente les documents du budget annexe du service assainissement qui répondent aux mêmes principes que pour la Commune.

Compte administratif 2008

- Section de fonctionnement :
 - Les recettes sont constituées exclusivement du reversement par le fermier (Véolia) pour plus de 80 %, de la prime d'épuration de l'Agence de Bassin pour 2 % seulement (qui devrait être remplacée dès cette année par une aide à la qualité épuratoire dont le calcul n'est pas connu) et de l'amortissement des subventions reçues.
 - Les dépenses sont : la cotisation au SATESE (service du Conseil Général qui aide la Commune à surveiller la qualité du système d'assainissement), la mission d'assistance confiée à la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), du remboursement des intérêts des emprunts et des amortissements du réseau (plus de 86 %).

- Le résultat de la gestion 2008 est excédentaire de 19.210,11 €, supérieur au virement prévisionnel à la section d'investissement qui était de 8.000 € et à la couverture du remboursement du capital (5.353,23 €).
- Section d'investissement :
 - En recettes : les amortissements, le versement du solde des subventions pour la station sous vide réalisée en 2007 et le reversement de la TVA (par l'État et par le fermier) portent le total des encaissements à 113.058,82 €
 - Les dépenses n'ont été que de 41.167,49 € constituées de l'amortissement des subventions, du remboursement du capital des emprunts et du solde des travaux de la station sous vide des Bords de Garonne.
 - Le résultat est donc un excédent de 71.891,33 € qu'il faut rapprocher du déficit de 2007 reporté de 106.040,14 € (travaux de la station sous vide) et fait apparaître un besoin de financement de 34.148,81 € que l'excédent de fonctionnement ne couvre pas.

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil adopte le Compte Administratif à l'unanimité.

Affectation du résultat

Le Conseil n'a donc pas d'autre choix que d'affecter les 19.210,11 € à la section d'investissement.

Compte de Gestion du receveur

Il reprend d'un point de vue comptable les résultats du compte administratif et est adopté à l'unanimité.

Budget Primitif pour 2009

Il prend en compte la grosse dépense de la station sous vide qui remplacera le lagunage naturel dont le coût total est de 930.000 € ainsi que les subventions obtenues du Conseil Général (294.200 € + 58.000 €) et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (147.200 €), le delta devant être couvert par des emprunts. En effet, les effets de la renégociation avec le fermier du contrat d'affermage en raison de l'entrée de la station dans la gestion dont il est chargé ne sont pas connus à ce jour.

Il est voté à l'unanimité en équilibre tant en dépenses qu'en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement	56.235,00 €
Section d'investissement	975.224,34 €

DEMANDE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE LA T.V.A PAR L'ÉTAT

L'État reverse aux Communes une partie de la TVA payée sur les dépenses d'investissement avec un décalage de 2 ans. Par exemple en 2009 c'est moins de 16 % des dépenses d'investissement de 2007 qui rentreront dans les caisses de la Commune. Dans le cadre du plan de relance et afin d'inciter les Communes à investir, malgré toutes les atteintes à leurs ressources, le gouvernement propose de réduire le délai de remboursement à 1 an sous plusieurs conditions dont la principale est un investissement supérieur (même de 1 €) à la moyenne des 4 dernières années. C'est le cas pour St Pierre en raison de la dépense liée à la station d'épuration. Le Conseil décide donc de demander le bénéfice de cette disposition qui devrait apporter environ 20.000 € de plus au budget en sachant que le délai réduit sera maintenu les années suivantes (si le FCTVA existe encore).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 heures 30



Construction de la nouvelle station d'épuration



Commune de Saint Pierre d'Aurillac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Sandra GALLINARO - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Vincent LAPUYADE - Pascal ROUZOU - Any TACH - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

ÉTAIT ABSENTES EXCUSÉES : Paulette LAPRIE - Anne LARROUY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel HILAIRE.



Le compte rendu de la séance du 20 février 2009 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'ajouter un point à l'ordre du jour : déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble situé à La Plaine à côté du stade municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil de la réalisation par In Video Veritas d'un DVD sur la cérémonie du 19 mars.
- Élections européennes : le Maire fait part au Conseil de la création du Front de Gauche qui s'organise sur le Sud Gironde et invite tous les élus intéressés à la rencontre du lundi 30 mars 2009 à 20h30 dans la salle des fêtes de St Macaire.
- Louvie Juzon : l'inspection d'académie des Pyrénées Atlantiques a refusé l'installation d'une classe dans la maison familiale pendant les travaux à l'école maternelle pour laquelle le Conseil avait accepté de louer le Moulin à la Commune. En remerciement de cet accord de mise à disposition le Maire de Louvie Juzon a fait parvenir un fromage qui sera transmis au restaurant scolaire pour une dégustation par les enfants.
- Camion benne pour les services techniques : plusieurs devis ont été examinés et d'autres propositions sont faites mais la meilleure occasion, dans le cadre du budget prévu, est un camion IVECO pour 15.800 € TTC par le garage ARPOULET. Commande sera passée rapidement.
- Communauté de Communes : le Conseil Communautaire est convoqué pour voter le budget le 31 mars et Thierry GRASSET regrette que ces délais, bien que légaux, ne permettent pas au Conseil Municipal d'en discuter et de mandater clairement les

délégués qui vont le voter. Le compte rendu des commissions qui ont lieu n'est plus fait en Conseil Municipal par manque de temps. Il est également regretté que plusieurs réunions sur des sujets importants ayant lieu dans la journée, les élus délégués ne peuvent y participer. Des délégués communautaires relèvent que certaines propositions sont soumises aux commissions après avoir été déjà examinées en bureau.

- Communauté de Communes : l'étude sur les débordements du Galouchey à Verdélais et du Merigon (Siron-Flous) à St Pierre est terminée. Les résultats et les propositions seront présentés au cours de réunions publiques dans chacune de ces 2 communes. Pour St Pierre, une date devra être fixée et les riverains seront informés par courrier mais un article de presse permettra à toute personne intéressée de participer à cette rencontre.
- Vitesse sur les voies communales : il est à nouveau signalé que des véhicules circulent à une vitesse trop importante sur certaines voies.
- Les Quatre Journaux : la tranchée en travers de la voie se creuse et présente un danger. Le Conseil charge Francis DUSSILLOLS de suivre cette question et de faire remettre en état la chaussée par l'entreprise.
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation : Francis DUSSILLOLS rend compte de la réunion qui s'est tenue à Langon avec la Sous Préfète sur la révision du PPRI. La SOGREAH est chargée de réaliser l'étude préalable et recensera tous les projets existant en zone inondable. Cela concernera ne premier chef les pistes cyclables. En ce qui concerne les équipements existants il sera demandé de prouver l'absence de risque et il pourra être exigé des aménagements.
- Conseil Citoyen : à la dernière réunion il a été décidé d'organiser une discussion sur la bibliothèque et la lecture publique le 23 avril à 18h30 dans la salle des fêtes.
- Tempête : une réunion a eu lieu à la Sous Préfecture pour faire un point après la tempête Klaus. Denis VIMENEY a surtout noté un bilan d'autosatisfaction qui a aussi constaté « qu'une solidarité spontanée a pallié les carences ici ou là » ! ErDF a reçu de très nombreuses et virulentes critiques quant à l'absence d'enfouissement des lignes malgré l'expérience de 1999. France Télécom a reconnu ses carences et compte sur les correspondants tempête pour l'aider à repérer les problèmes, ce qui fait réagir puisqu'il s'agit d'une société privée. Pour ce qui est de l'annonce des crues la Sous Préfète a écarté toute discussion en précisant qu'une réunion spécifique aurait lieu.
- Éclairage public : le point lumineux supplémentaire demandé lors de la réunion de quartier à La Penote a pu être mis en place très rapidement à la grande satisfaction des riverains.

- Fédération des Grands Vins de Bordeaux : un courrier attire l'attention du Conseil sur l'importance de l'article du projet de Loi Hôpital-Patients-Santé-Territoire qui prévoyait l'interdiction des dégustations gratuites et des ventes au forfait. Cette disposition aurait eu des conséquences dramatiques sur la filière viticole. Outre que cette disposition a été retirée de la Loi, certains conseillers s'étonne que la Fédération ne réagisse que maintenant à la crise qui touche la viticulture depuis plusieurs années.
- Locaux artisanaux : 2 apiculteurs cherchent à s'installer dans le canton et recherchent des locaux de 100 à 200 m² aérés et desservis en eau et électricité.

ORDRE DU JOUR

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL

Le Conseil confirme son accord à une éventuelle adhésion de la Commune à un tel établissement que le Conseil Général envisage de créer pour permettre l'acquisition de terrains aux fins de réalisation de projets.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Maire a reçu une déclaration concernant l'immeuble de l'ancienne boulangerie BIBES à côté du stade et décide de ne pas faire jouer son droit de préemption.

BUDGET COMMUNAL 2009

Le Maire présente au Conseil le travail et les propositions de la Commission des Finances qui s'est réunie 2 fois pour établir un projet de budget à partir des demandes des autres commissions. Il informe le Conseil que la perte de taxe professionnelle de plus de 32.000 € sera certainement compensée à 90 % pour cette année et les 2 années suivantes mais dégressivement.

Le document remis aux élus leur permet d'examiner en détails les dépenses et les recettes tant de fonctionnement que d'investissement, mais le Maire souhaite que le débat porte dans un premier temps sur les grands équilibres.

✓ *Section de fonctionnement*

- Les dépenses réelles même réduites au maximum et même inférieures à l'année précédente ne couvrent pas les recettes réelles. Autrement formulé...même en dépensant moins, l'équilibre n'est pas atteint. Heureusement, pour cette année, l'excédent reporté et les travaux en régie (travaux effectués par notre propre personnel) permettent de dégager une marge de manœuvre de 86.000 € pour le virement à la section d'investissement. Cette somme couvre le remboursement du capital des emprunts mais ne

permet pas d'autofinancer des projets d'investissements qui devront être financés par les subventions et l'emprunt.

- Hors virement les dépenses augmentent de 10,7 % sur le réalisé 2008 alors que les recettes n'augmenteraient que de 4,7 % avec une progression de 5 % des taux d'imposition.
- Le Conseil est donc confronté à une baisse des dotations et compensations versées par l'État s'ajoutant à la perte de taxe professionnelle, ce qui lui interdit de maintenir le niveau des services rendus en 2008. Toutes les possibilités d'économies ont été examinées par la Commission des Finances et la seule variable d'ajustement qui lui reste est de diminuer le personnel. Il conviendrait dès lors de réduire les services rendus aux associations et à la population (entretien des salles, des bords de Garonne, de la lagune, prêt de matériel, mise à disposition pour les différentes fêtes et initiatives associatives...). Confier certains services au privé ne constituant pas d'économie, comme le prouvent les travaux en régie.
- Pour revenir au niveau d'intervention de 2008 les recettes doivent donc être augmentées par l'impôt et par la rémunération des services (tarifs des gîtes, des tickets de restaurant scolaire...)
- Jusqu'à présent le budget de la Commune permettait, en cas de besoin, d'aider le service assainissement et le CCAS à s'équilibrer mais aujourd'hui la marge de manœuvre ne le permet plus. Il convient que ces budgets annexes examinent également des augmentations de tarifs pour assurer leur équilibre financier (prix de l'eau pour la part collectivité, loyers de la RPA, tarifs de Louvie Juzon...)
- En conclusion, maintenir l'équilibre en fonctionnement du budget communal même sans projet supplémentaire se fait difficilement. Cela nécessite à la fois une augmentation de ressource par l'impôt et une rigueur extrême.

✓ **Section d'Investissement**

- Les projets importants sont la Convention d'Aménagement d'École et la chaufferie bois avec le réseau de chaleur. Mais doivent être payés sur ce budget 2009 les travaux sur l'éclairage public qui viennent de se terminer et le programme triennal de voirie pour lequel une subvention du Conseil Général a été obtenue.
- Les travaux en régie sont estimés à 24.800 €. Ils constituent une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement puisqu'il s'agit d'un transfert entre les 2 sections mais permettant de récupérer la TVA sur les matériaux utilisés par les services techniques pour ces interventions sur le patrimoine communal.
- La récupération anticipée de la TVA sur els travaux 2008 a été demandée et permettra une recette d'investissement supplémentaire de 19.000 €.

- Toutes les demandes des commissions des Bâtiments et des VRD ont été chiffrées et la plupart inscrites au budget.
- Il est rappelé que le gros investissement de la station d'épuration ne figure pas sur le budget de la Commune mais sur le budget annexe du service d'assainissement. Cependant la trésorerie (disponibilité numéraire) est commune aux 2 budgets c'est pourquoi la demande d'une ligne de trésorerie auprès d'une banque sera certainement nécessaire.

✓ **Taux des 4 taxes**

- Les bases notifiées par le Fisc ont augmenté pour les 3 impôts sur les ménages (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) du fait de leur revalorisation par l'État et des récentes constructions.
- La base de la taxe professionnelle a diminué de plus de 115.000 € en raison du départ de la société RAVE.
- Il est rappelé que les habitants de St Pierre bénéficient d'un abattement à la base pour la taxe d'habitation de 17 % de la valeur locative moyenne. Cet abattement s'applique également aux bases des taux votés par la Communauté de Commune. Il s'agit d'une disposition que chaque Commune peut décider et qui, à St Pierre, remonte à de nombreuses années. Le Conseil ne souhaite pas réduire ce pourcentage qui pourtant lui rapporterait des recettes nouvelles et pérennes. En effet cet abattement a un effet égalisateur puisque la somme déduite de la valeur locative est la même pour toutes les maisons et donc favorise les habitations modestes tout en bénéficiant à tous.
- La Commission des finances propose une augmentation de 5 % du taux des taxes sur les ménages et de porter le taux de la taxe professionnelle au taux plafond autorisé.
- Malgré cela la Commune perd également, comme tous, du « pouvoir d'achat » et le Conseil est bien conscient que la compensation par l'impôt ne pourra pas résoudre le problème longtemps. Il est très inquiet pour l'avenir tant sur les services qu'il pourra continuer à rendre que sur les investissements indispensables.

- Les taux des 4 taxes sont fixés à l'unanimité de la façon suivante :

	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Taxe d'habitation	12,34 %	12,96 %
Foncier Bâti	12,44 %	13,06 %
Foncier Non Bâti	74,06 %	77,76 %
Taxe Professionnelle	28,48 %	28,98 %

- Sans augmentation de ces taux le produit total serait de 320.360 € contre 340.208 € en 2008. La somme totale attendue en 2009 avec les taux ci-dessus est de 333.452 €.

✓ **Budget primitif**

À partir de cette recette attendue et des baisses constatées pour les dotations et participations le budget de la Commune s'établit de la façon suivante :

- Section de fonctionnement 1.086.924,64 €
- Section d'investissement 972.497,60 €

Le Conseil se prononce à l'unanimité formellement chapitre par chapitre sur ces montants.

BUDGET 2009 DE LA ZONE DE LA CROIX DE GALÉTRIX

Au cours de l'année 2008 il n'a été réalisé aucune écriture sur le budget annexe de la zone de la Croix de Galétrix, toutes les dépenses d'aménagement étant terminées et un seul terrain restant à vendre. L'acte notarié concernant ce dernier devrait être signé prochainement et le budget clôturé fin 2009.

Le Compte administratif du Maire et le Compte de Gestion du Receveur Municipal sont donc adoptés à l'unanimité à zéro réalisation tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le budget primitif pour 2009 prévoit en recette et en sortie d'actif le dernier terrain et une somme de 10 € pour la régularisation de la TVA tant en dépenses qu'en recettes.

Le Budget 2009 est adopté à l'unanimité et s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement 42.390,42 €
- Section d'investissement 42.380,82 €

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 heures 30



Commune de Saint Pierre d'Aurillac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2009

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Anne LARROUY - Pascal ROUZOU - Any TACH - Patrick TAUZIN Denis VIMENEY.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Sandra GALLINARO - Vincent LAPUYADE -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne Marie JUCLA.



Le compte rendu de la séance du 27 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'ajouter 3 points à l'ordre du jour : modification du tableau des emplois permanents, tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'Assises pour 2010, décision modificative du budget de la Zone de la Croix de Galétrieux.

INFORMATIONS DIVERSES

CALENDRIER

- Réunions du Conseil Municipal : 3 juillet, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre 2009.
- Délégation de Tubas : Okab DARAGHMA, le Maire, et 2 Conseillers de Tubas devraient venir en délégation du 26 juin au 1^{er} juillet. Ils seront présents au Festival.
- Étude sur le vieillissement : Madame FAVARD et Hélène BOVÉ présenteront aux élus l'étude sur le vieillissement le mercredi 20 mai 2009 à 10h. Le canevas de cette étude a été adressé au Conseil avec la convocation.
- Élections européennes : elles auront lieu le 7 juin de 8h à 18h et les élus transmettront au secrétariat leurs disponibilités pour la tenue du bureau de vote.
- Associations des Maires du Canton : la réunion du 15 mai porte sur la réforme Baladur et les fusions de communautés de communes.
- L'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil comportera l'augmentation de la part collectivité des tarifs d'assainissement collectif. Francis DUSSILLOLS est chargé de faire des propositions. Le Maire lui demande également de travailler avec un groupe d'élus sur la possibilité d'assurer la gratuité des premiers m³ traités et les mesures d'économie de consommations pour les activités et bâtiments communaux.

EMPRUNTS POUR 2009

Il est proposé que des élus travaillent sur les propositions reçues des banques pour un emprunt de 280.000 € sur 20 ans et un emprunt relais de 200.000 € sur 2 ans en attendant le versement des subventions pour la station d'épuration. La Commune a également demandé une ligne de trésorerie de 200.000 € sur 1 an.

LE PETIT JOURNAL

Il est « pensé » en couleurs par Françoise CASSAGNE mais tiré en noir et blanc sur papier saumon. Un exemplaire en couleurs est remis à chacun et Michel HILAIRE en précise le coût pour 4 tirages annuels de 8 pages recto verso en 680 exemplaires chacun :

- ✓ Journal actuel en noir et blanc 379 € soit 0,14 € le journal
- ✓ Journal en couleurs 2.296 € soit 0,84 € le journal

La discussion porte sur l'intérêt d'une telle dépense : lisibilité, image de la commune, amélioration des messages... mais également sur le fait qu'il sera impossible ensuite de revenir en arrière et de repasser au noir et blanc, sur les économies décidées lors du vote du budget, sur le fait que le petit journal est en ligne en couleur sur le site... Le Conseil décide de ne pas utiliser la couleur cette année et d'en reparler pour 2010.

VOYAGE À THIL & MORFONTAINE

Le Conseil décide d'offrir à cette occasion aux 2 communes et aux 2 comités de jumelage un échantillon des vins produits dans la Commune afin de mettre en avant la viticulture et la diversité des produits. Il est également proposé d'offrir des pieds de vigne aux Communes qui pourraient les planter dans un lieu public.

VIGILANCE OGM

Les Verts ont adressé au Conseil une demande de prise de position contre la culture et l'utilisation d'OGM. Plusieurs formes sont proposées : vœu, délibération, arrêté... avec des contenus variés : interdiction des produits avec OGM dans les cantines, interdiction des cultures en plein champ, demande d'adhésion de la France au Traité International pour l'Agriculture et l'Alimentation... La discussion qui s'engage ne permet pas au Conseil de définir une position commune et claire sur cette question complexe qui est trop souvent présentée de façon trop manichéenne. Il décide donc de ne pas donner suite à la demande des Verts.

COMITÉ DE SOUTIEN AU PEUPLE TIBÉTAIN

Cette association propose au Conseil de parrainer un prisonnier d'opinion tibétain afin d'obtenir du gouvernement chinois sa libération. Il s'agit d'adopter des délibérations et d'envoyer des courriers régulièrement aux autorités chinoises... Après discussion le Conseil estime qu'il consacre déjà beaucoup d'énergie à la défense du peuple palestinien et ne peut s'engager à moitié ou seulement pour le symbole dans un autre soutien.

Or il n'a pas l'énergie et les moyens de faire plus. Il le regrette mais ne donnera pas suite à la proposition du Comité.

SECOURS CATHOLIQUE

Le Secours Catholique du secteur de Langon a demandé une subvention pour soutenir l'accueil assuré toute l'année à raison de 2 demi-journées par semaine à Langon. Le Conseil sait que des habitants de la Commune bénéficient des activités du Secours Catholique (aide alimentaire, hébergement, habillement, transport, santé...) mais ne souhaite pas se laisser imposer la somme de 100 € demandée. Il proposera au Conseil d'Administration du CCAS de réfléchir à une aide éventuelle de 50 € s'agissant d'une association œuvrant en matière sociale et de solidarité.

VINS D'HONNEUR DE LA COMMUNE

Il est proposé au Conseil d'étudier la possibilité d'utiliser des verres et non plus des gobelets jetables pour les vins d'honneur en comparant achat-lavage et location, de servir du pain et de la charcuterie (effilochés de jambon, boudin, pâté...) à la place des toasts qui seraient maintenus lors des vœux du Maire. La nouvelle version sera essayée pour le vin d'honneur du XI novembre.

COUR RÉGIONALE DES COMPTES

Elle est en train de contrôler les comptes de la Communes pour les années 2004 à 2007 ainsi que ceux du comptable public. La Commune respectant la réglementation et menant une politique totalement transparente, il n'y a aucun souci quant à ce contrôle.

STATIONNEMENT D'UN BUS DANS LE BOURG

Un riverain de l'avenue de la Libération a demandé à stationner le bus qu'il utilise pour son nouveau travail à la Gare. En attendant la décision du Conseil, il a été autorisé à le garer sur le parking de la rue de la Gare (devant le n°1). Au cours de la discussion plusieurs lieux sont examinés mais certains présentent des inconvénients pour la pérennité de la voirie compte tenu du poids du véhicule. Le Conseil demande que des vérifications techniques soient faites concernant la qualité des supports et propose l'utilisation de l'espace près du Mille Club. Le Maire en informera le demandeur.

LETTRE DES BLEUETS MACARIENS

Le Conseil prend connaissance de la lettre de la Présidente sur divers problèmes que le club rencontre au stade. Le Conseil rappelle que le stade de Saint Pierre est utilisé pour toutes les activités du Club des Bleuets Macariens (soit une dizaine d'entraînements et de matches par semaine par tout temps) car le terrain de Saint Macaire est indisponible. Le Maire précise que l'ensemble des dépenses communales pour le club est de

24.000 €. Compte tenu de l'intérêt sportif et social des activités du club le Conseil mandate le Maire pour rencontrer la Présidente.

DIVERS PROBLÈMES SIGNALÉS

- ✓ Espace La Carreyre : la rambarde en bois et l'escalier du local utilisé par les Sous Fifres nécessite une réfection Le local poubelles est également en très mauvais état. Une solution sera recherchée à ces 2 problèmes.
- ✓ Conteneurs de la route des Bords de Garonne : régulièrement des personnes y déposent des ordures ou s'y débarrassent d'objets divers. La mise en place d'affichettes ne règle le problème que très temporairement.
- ✓ Hangar associatif de la rue des Coopératives : des gouttières se sont créées et les services techniques iront vérifier à quoi elles sont dues.
- ✓ Le Conseil regrette que des personnes laissent des sacs plastiques sur les bas côtés des bords de Garonne ce qui pose en plus un problème lors du faucardage.

ORDRE DU JOUR

ADHÉSION AU CNAS

Depuis une loi du 19 février 2007 les collectivités territoriales ont l'obligation de participer à des prestations sociales pour leur personnel. Jusqu'à présent le Conseil versait une subvention au Comité des Œuvres Sociales, association loi 1901. Or cette association a décidé de cesser ses activités et le Conseil a inscrit au budget 2009 les crédits nécessaires à son adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS). Il s'agit à présent d'adhérer à cet organisme à compter du 1^{er} septembre. Le montant de cette adhésion est de 0,74 % de la masse salariale pour les agents en activité et la question se pose d'y intégrer le personnel retraité pour la somme de 112,09 € par agent. Le Conseil n'étant pas unanime sur cette dernière question, un vote est nécessaire et aboutit à une décision positive.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL AU TITRE DU FDAEC

La somme attribuée à la Commune en fonction de critères établis en accord entre les Maires du Canton et le Conseiller Général, est de 18.628 €. Le Conseil décide d'utiliser cette subvention pour l'achat des divers matériels prévus au budget en investissement et autorise le Maire à en faire la demande officielle au Conseil Général.

VENTE DE PARCELLES PAR L'ÉTAT EN BORD DE GARONNE

L'État a décidé de vendre les parcelles situées au bord du fleuve tout le long du territoire communal dont la halte nautique et le chemin entre cette halte et la « plage ». Au total c'est 31.621 m² qui sont proposés en priorité à la Commune pour la somme de 7.382 € par France Domaine (ancien service

des domaines de la Trésorerie Générale). L'achat de ces terrains entraînerait le transfert à la Commune de leur entretien, actuellement assuré par VNF, mais également des responsabilités juridiques et pénales. Pour mettre le(s) futur(s) propriétaire(s) à l'abri de toute mise en cause il serait nécessaire de les clôturer et/ou de les surveiller en permanence. Mais il est difficile d'envisager que des particuliers achètent certaines parcelles, les clôturent et les interdisent à toute utilisation par les nombreux usagers de cet espace naturel en partie classé par le Ministère de la Culture. Le Conseil estime qu'il s'agit, comme pour la poste et les services publics privatisés (EDF, France Télécom...), d'un abandon de son rôle par l'État, d'un « bradage » du domaine public au profit du privé et d'un transfert de charges et de responsabilités. La Commune est donc dans une situation complexe : refuser et prendre le risque de perdre l'accès aux bords de Garonne – OU – acheter mais prendre en charge financièrement et juridiquement l'entretien et la protection des berges d'un fleuve d'intérêt national. Contact sera pris avec les autres communes riveraines pour savoir si elles ont reçu la même proposition, l'idéal étant qu'il y ait une réaction concertée. La question sera posée à France Domaine des risques juridiques et pénaux en cas d'achat par la Commune et des coûts à venir en particulier pour l'entretien des berges dont on sait qu'elles sont instables. Francis LACROIX est très inquiet et s'indigne du désengagement de l'État et de ses conséquences sur le patrimoine culturel et social du village. Il se propose d'initier des actions (pétition, information sur internet, médias...) afin d'alerter le plus rapidement possible la population car il reste à peine un mois pour prendre une décision.



Chemin en bords de Garonne

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil du mois de juin devra fixer les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2009/2010 et en particulier la création d'une nouvelle tranche de quotient familial. Il est rappelé que cette proposition a été faite lors de la discussion budgétaire où le Conseil a décidé, face à la baisse des dotations de l'État et donc des recettes communales, de limiter l'augmentation des impôts et de chercher d'autres recettes, en particulier sur les tarifs des services rendus. Diverses solutions sont discutées dont le tarif appliqué aux familles n'habitant pas la Commune et donc ne payant pas ses impôts à St Pierre. Le Maire fait des propositions qui seront soumises au Conseil au mois de juin.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Un agent affecté à l'école maternelle est actuellement à temps non complet (90% soit 31h30). À la prochaine rentrée il est nécessaire de trouver un agent pour le service du restaurant scolaire entre 12h et 14h. Il est donc proposé au Conseil de transformer le poste de cet agent en temps plein et de modifier son emploi du temps afin qu'il assure cette tâche. Pour cela il faut modifier le tableau des emplois permanents en supprimant le poste à 90% et en créant un poste à temps plein.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA ZONE DE LA CROIX DE GALÉTRIX

Les recettes d'ordre n'étant pas équilibrées dans le budget primitif, il convient de le modifier pour une somme de 0,40 € en renforcement des articles suivants :

- ✓ Dépenses de fonctionnement : article 71355 chapitre 042
- ✓ Recettes de fonctionnement : article 7015

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2010

À partir de la liste électorale il est tiré au sort 5 personnes qui feront l'objet d'un tirage au sort par le Conseil Municipal de St Macaire chargé cette année d'établir la liste préparatoire au Jury d'Assises. Sont ainsi tirés au sort les n° 254, 638, 9, 69 et 1053.

APPROBATION DU PROJET DE CHAUFFERIE BOIS ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Il s'agit d'une simple confirmation de l'extension à la RPA du projet d'origine et du plan de financement qui correspond pour la demande de subvention au FEDER (fonds européen) pour un total de dépense subventionnable de 504.489 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures.



Commune de Saint Pierre d'Aurillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2009

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Sandra GALLINARO - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Vincent LAPUYADE - Pascal ROUZOU - Any TACH - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Anne LARROUY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent LAPUYADE.



Le compte rendu de la séance du 7 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'ajouter 3 points à l'ordre du jour : contractualisation de plusieurs emprunts, projet bibliothèque-médiathèque, vente des terrains de Castelnau.

INFORMATIONS DIVERSES

CALENDRIER

- Assemblée Générale de l'association INSERMÉCA : elle a lieu le 22 juin 2009 et Thierry GRASSET y représentera le Conseil.
- Assemblée Générale de l'association mixte de la Vallée du Dropt, Vallée des Bastides : elle a lieu le 16 juin et aucun élu ne pourra y assister.
- Fête locale des 26, 27 et 28 juin : les élus sont invités à participer aux initiatives municipales à cette occasion (repas des bénévoles le lundi soir, réception en mairie de la délégation de Tubas le 27 juin à 15h, débat sur la Palestine le 27 juin à 11h)
- Rencontres de quartier : la prochaine aura lieu le 10 octobre 2009 à 11h dans le quartier des Crespignans délimité par la route de Gaillard, la voie ferrée, la limite avec Pian sur Garonne, au sud le garage Répar'auto.

EXTINCTEURS

Certains extincteurs mis à disposition de la population dans les quartiers ont disparu. Les services techniques vérifieront s'ils ont été déplacés ou s'il faut les remplacer, en particulier ceux des Arrocs et de Chambres.

ASSOCIATION

Le Maire a été informé de la création dans la Commune d'une section de l'Association Nationale des Anciens des Forces Françaises en Allemagne dont l'objet est d'honorer la mémoire de tous les militaires du rang des FFA ou des missions extérieures morts au champ d'honneur ou en service commandé.

AIRBUS A 330

Le Conseil décide d'une minute de silence en mémoire des personnes disparues lors du vol venant de Rio et parmi elles plus particulièrement pour le couple habitant St Martin de Sescas.

PLACE DU 19 MARS 1962

Les racines des arbres soulèvent dangereusement certains pavés et les services municipaux sont chargés de trouver des solutions techniques.

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU

Malgré plusieurs interventions, la tranchée du lotissement Le Graveyron n'est toujours pas bitumée et la balise rouge à l'angle de la rue du port et de l'avenue de la Libération est toujours en place. Une intervention sera faite auprès du Président du syndicat des Eaux de Caudrot et de la SOGEDO, société fermière.

ASSAINISSEMENT DE LA RUE DU PORT

Il y a eu des odeurs nauséabondes dans le quartier situé derrière le Pichot pendant plusieurs jours et qui ont été signalées par des riverains. Il s'agissait d'une bâche d'assainissement qui ne fonctionnait plus et dont le trop plein se déversait dans le fossé. La société fermière VÉOLIA est intervenue dès que cela lui a été signalé car ce type de fuite n'est pas détectable sauf "à l'odeur".

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- ✓ Le 16 juin une réunion va examiner l'exigence de la Caisse d'Allocations Familiales de mettre en place à la rentrée de septembre 2009 une tarification à l'heure de l'accueil périscolaire et il sera proposé de prendre comme base de tarification le quotient familial. À cette occasion Thierry GRASSET informe le Conseil que les centres de loisirs sont obligés de refuser des enfants ce qui pose des problèmes importants.
- ✓ Le passage à la Taxe Professionnelle Unique est à nouveau examiné par la Communauté et le Conseil devra se prononcer lors d'une prochaine séance. Il sera indispensable d'être très vigilant quant aux

compensations financières et de bien réfléchir au transfert de la Zone de Galétrix.

COLLÈGE DE PIAN SUR GARONNE

Le Conseil a été informé par une lettre de la FCPE des problèmes que pose la suppression d'un poste de secrétariat. Il est rappelé que ces agents relèvent de l'État et non du Département comme les ATOS et que cette suppression fait partie du plan général du gouvernement de réduction des effectifs avec les difficultés induites pour les services publics et en particulier dans l'Éducation Nationale (34.000 suppressions sur 2 ans). Le Collège ne disposera plus que d'un poste au secrétariat qui réduira les services rendus aux élèves et aux familles jusqu'à présent et le lien social. Michel HILAIRE en tant que Conseiller Général est intervenu auprès du Recteur et de l'Inspecteur d'Académie. Le Conseil Municipal, unanime, déplore cette décision qui relève d'un désengagement global de l'État et s'associe aux réactions des parents d'élèves et de l'équipe éducative. Il regrette que là encore ce désengagement ait des conséquences sur les collectivités locales qui sont trop souvent appelées à pallier les vides ainsi laissés par l'État dans le quotidien des familles.

TEMPETE... suite

Le SDEEG (syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde) souhaite au moyen de crédits spéciaux reconstruire certaines lignes basse et moyenne tension détruites par la tempête du 24 janvier 2009. Pour ce faire il a demandé comme chaque fois un recensement des secteurs touchés au concessionnaire du réseau, ERDF, qui refuse de lui communiquer. Ce syndicat se retourne vers les Communes pour obtenir les informations nécessaires. Le Conseil répondra à la demande du SDEEG mais regrette, ici aussi, que la privatisation d'EDF ait de telles conséquences sur l'efficacité et la sécurité.

BORDS DE GARONNE

Le Conseil est informé que la Direction Générale des Services Fiscaux a, "gracieusement", alloué un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} septembre, pour que le Conseil prenne position sur la vente des terrains en bord de Garonne. La question de l'appartenance ou non au domaine public de l'État qui conditionne l'aliénabilité de ces parcelles, n'est pas réglée et VNF a informé le Maire de leur intervention à ce sujet. Là aussi, comme à la SNCF, à EDF et à La Poste, la segmentation des activités et la privatisation du "rentable" aboutit à des situations inadmissibles. Des services qui autrefois jouaient un rôle de conseil et d'expert pour aider les collectivités locales sont "bradés" au secteur marchand. Un courrier sera adressé au "gérant intérimaire" des services du Trésor Public (intitulé exact du signataire du courrier reçu) pour lui demander des explications car la population demande des comptes (pétition, articles de presse...).

LA POSTE

Dans la droite ligne des exemples précédents, Monsieur le Maire informe le Conseil de la rencontre qu'il a eue, en présence de Michel HILAIRE, avec la Directrice de La Poste qui est venue annoncer à brève échéance la diminution des heures d'ouvertures puis la fermeture du bureau qui n'est pas assez "rentable" selon les critères de cette société. Elle propose 2 solutions de remplacement : une agence postale communale (gérée par la Commune) ou un relais poste chez un commerçant. La Directrice, au discours formaté et forte de dizaines de liquidations, appelle ce désengagement de La Poste "nouveau partenariat" et indique qu'elle serait dans l'obligation de supprimer des heures d'ouverture si la Commune refusait de s'engager dans cette "nouvelle forme de coopération". Le Conseil estime qu'elle manie parfaitement la carotte et le bâton et, écoeuré tant sur le fond que sur les méthodes, ne revient pas sur tout l'argumentaire déjà développé sur les services publics, leur suppression, leur mise en concurrence, leur segmentation, leur privatisation... Cependant il mesure l'intérêt de la présence d'un tel service pour la vie quotidienne de la Commune et pour son développement y compris économique. Il souhaite associer la population à la réflexion et à la décision à prendre et demande à ce que, dans un premier temps, le Conseil Citoyen soit saisi de cette question. Il a exigé de la Directrice de la Poste qu'elle s'explique à la rentrée au cours d'une réunion publique avec la population sur les raisons de cette fermeture et sur les dispositions à prendre.

ZONE 1 NA DE CASTELNAU

Le Maire informe le Conseil que la propriétaire du secteur de Castelnau a l'intention de vendre ou d'aménager ce terrain de plusieurs hectares en bordure du Bourg. Il faisait partie des zones que le Conseil précédent a classées en "1NA" (comme le Daurat) avec un aménagement global exigé et des liaisons piétonnes prévues avec la rue de la Mane. L'apport de population dans le secteur est un atout non négligeable de développement de la Commune.

ORDRE DU JOUR

MODIFICATION DE TARIFS

- ✓ part collectivité de l'assainissement collectif : la construction et le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration alourdissent le coût du service de l'assainissement et il convient d'en tenir compte pour la part des tarifs qui revient à la Commune (40% du prix total payé par l'abonné). Une étude avec simulations financières a été réalisée par les services de la DDAF (direction départementale de l'agriculture et de la forêt) qui assistent techniquement la Municipalité dans ses négociations avec la société fermière (Véolia). Il apparaît nécessaire, au vu de l'étude faite, d'augmenter de 20 % la part fixe (abonnement) et la part variable (au m³) pour assurer l'équilibre obligatoire du service. Les tarifs sont donc fixés par 13 voix et une abstention à :
 - 17,04 € par semestre pour la part fixe
 - 0,642 € par m³ pour la part variable
- ✓ repas pris au restaurant scolaire : les tarifs sont applicables sur une année scolaire et donc fixés chaque année au 1^{er} septembre. Après débat sur l'impact d'une augmentation pour les familles en difficulté, le Conseil décide de lier les tarifs au quotient familial qui devra être communiqué par les familles et de créer un tarif intermédiaire. Les tarifs payés par les familles sont arrêtés de la façon suivante :

• quotient inférieur à 460	= 1,73 €	(sans modification)
• quotient entre 461 et 560	= 2,15 €	(+ 0,47 %)
• quotient supérieur à 561	= 2,20 €	(nouveau tarif)
• familles hors commune	= 2,56 €	(+ 3 %)

À la fin du 1^{er} trimestre de l'année scolaire une étude sera faite à la demande du Conseil pour connaître le nombre de familles concernées par le nouveau tarif créé.

- ✓ Gîtes communaux : les tarifs sont fixés pour l'année 2010 afin qu'ils puissent être intégrés aux parutions des Gîtes de France. Ils varient comme chaque année en fonction de la saison:

• le week end (2 nuits) toute l'année	102 €	(+ 10 %)
• la nuit supplémentaire toute l'année	50 €	(+ 8,7 %)
• la semaine		
juillet & août	329 €	
juin & septembre	306 €	
autres mois	219 €	(+ 10 %)

• le mois	juillet & août	} 917 € 802 € 535 €
	juin & septembre	
	autres mois	

SERVICE ASSANISSEMENT

- ✓ Décision modificative du budget 2009 : la Perception a communiqué le montant des amortissements complémentaires pour 2009 (382,98 €). Il convient de modifier le budget pour pouvoir passer les écritures correspondantes (dépense de fonctionnement au compte 6811 chapitre 042 et recette d'investissement au compte 281532 au chapitre 040).
- ✓ Commission de Délégation de Service Public : dans le cadre de la renégociation du contrat avec Véolia il convient de procéder à l'élection d'une commission dont le Maire est président de droit. Elle est composée de 3 conseillers titulaires et de 3 suppléants. Sont ainsi élus :
 - titulaires Michel HILAIRE - Francis DUSSILLOLS - Anne LARROUY
 - suppléants Denis VIMENEY - Any TACH - Paulette LAPRIE

CONVENTION AVEC V.N.F

Voies Navigables de France propose de renouveler la convention par laquelle la Commune loue la parcelle d'alluvions qui est appelée "la plage" en bord de Garonne pour une nouvelle durée de 5 ans pour un montant annuel de 595,86 €. Le Conseil débat de l'utilité de cette location puisque cette parcelle n'est plus utilisée par la Commune qui l'entretient cependant afin de faciliter l'accès des pêcheurs et permettre les feux d'artifice lors de la fête locale. Il décide de ne pas prendre le risque que cet espace ne soit plus accessible ou "privatisé" et autorise le Maire à signer la convention pour laquelle les crédits sont prévus au budget 2009.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALINÉNER

Les 2 propriétés déclarées en vente à La Penote (1.341 m² avec maison) et avenue de la Libération (maison 147 m²) ne pouvant servir à un projet communal, le Conseil décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

CORRESPONDANTS TEMPETE ET PCS

Denis VIMENEY a déjà été désigné correspondant "tempête" et son rôle lors du passage de Klaus est reconnu. Pour le Plan Local de Sauvegarde aucun élu ne souhaite assumer le rôle de correspondant.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Afin de régulariser un paiement reçu en 2008 pour la location d'un gîte, il convient de procéder à son annulation par un mandat sur l'article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) dont les crédits inscrits au budget sont insuffisants. Le Conseil décide de les renforcer de 142 € par un prélèvement sur les dépenses imprévues (chapitre 022).

EMPRUNTS POUR 2009

Ainsi que l'avait demandé le Conseil lors du vote du budget le Maire a consulté 3 établissements bancaires pour : une ligne de trésorerie, un prêt relais pour les travaux de la station d'épuration en attendant le versement des subventions et le remboursement de la TVA et un prêt à long terme pour l'investissement restant à la charge de la Commune de cette même station.

Parmi les réponses reçues, celle de la Caisse d'Épargne Aquitaine Nord est la plus intéressante et le Conseil autorise le Maire à signer les contrats correspondants :

- ✓ ligne de trésorerie de 200.000 € à taux fixe de 2,81 %
- ✓ prêt relais TVA de 200.000 € amortissement in fine à 2,47 %
- ✓ prêt classique de 280.000 € à taux fixe et amortissement progressif à 4,60 % échéance trimestrielle sur 20 ans.

PROJET DE BIBLIOTHÈQUE - MÉDIATHÈQUE

Francis LACROIX informe le Conseil de l'état d'avancement du projet de création dans le local refait à neuf rue des Coopératives, d'une bibliothèque avec accès internet en collaboration avec la BDP (bibliothèque départementale de prêt) et gestion par des bénévoles. Des aides sont mises en place par le Département : formations, prêt d'un stock de livres par la BDP, subventions pour l'achat du mobilier et du 1^{er} stock de livres. Beaucoup de détails restent à régler mais il demande au Conseil de prendre une position de principe sur cette création. Le Conseil reconnaît l'intérêt de cet équipement qui a pour objectif de permettre l'accès au livre et à la connaissance au plus grand nombre de personnes. Cependant les crédits correspondants n'ont pas été prévus au budget 2009 : 2.645 € d'achat de mobilier, 2.500 € d'achat de matériel informatique, environ 2 € par habitant et par an pour l'achat de livres, 1.500 € de frais de fonctionnement du local (qui devait être pris en gestion par une association de logiciels libres mais qui a abandonné son projet) y compris les abonnements internet. Le Conseil ne peut être que favorable à ce projet sous réserve que la gestion soit entièrement bénévole, que les règles de fonctionnement soient déterminées par la Municipalité et qu'il n'y ait aucun dérapage sur un budget prévisionnel détaillé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures 30.



La Poste il y a quelques années...



La Poste de nos jours



Commune de Saint Pierre d'Aurillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2009

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Sandra GALLINARO - Thierry GRASSET
- Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE -
Vincent LAPUYADE - Anne LARROUY - Pascal ROUZOU - Any TACH - Patrick
TAUZIN - Denis VIMENEY.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : Francis DUSSILLOLS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne LARROUY.



Le compte rendu de la séance du 5 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : la signature d'une convention avec le SDEEG pour l'alimentation en électricité de la station d'épuration et l'adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

INFORMATIONS DIVERSES

C.C.A.S

Any TACH informe le Conseil qu'en 2008 le Conseil d'Administration du CCAS a décidé d'aider 7 familles en difficulté pour une somme totale de 1.099,52 € dont 70 € d'avance remboursable et une seule famille a été aidée à 2 reprises dans l'année.

REPAS DE QUARTIERS

Les habitants d'un quartier qui organisent un repas en septembre ont demandé à utiliser une tente. Il est rappelé que celles de la Communauté de Communes ne sont prêtées qu'aux associations et que celle de la Commune est louée aux particuliers pour les cérémonies familiales sur le territoire de la Commune. Après discussion et compte tenu de l'importance de ces repas de quartiers pour le lien social du village, le Conseil décide de faire une exception pour ces manifestations et de mettre gratuitement à disposition la tente communale mais en conservant la caution demandée.

RUE DU PORT

Une démarche amiable sera entreprise par l'intermédiaire de Philippe DELIGNE auprès de l'habitant de la rue du Port qui entrepose du matériel et des véhicules sur le petit parking communal créé rue du Port en prolongement de la salle des fêtes.

POINT TRI AU STADE

Thierry GRASSET rappellera aux utilisateurs du Club House du stade les principes du tri sélectif avec les conteneurs mis en place pour le verre où sont trop souvent déposées des ordures ménagères. Si nécessaire un conteneur pour papiers et cartons sera ajouté.

PARKING DE L'ÉCOLE

Un des terrains donnant sur le parking de l'école risque d'être mis en vente et compte tenu de l'opportunité qu'il représente dans le cadre de l'aménagement du bourg et de l'école, la Commune est intéressée. Le Conseil sera saisi de la déclaration d'intention d'aliéner le moment venu puisque ce terrain est situé en zone de préemption.

VENTE DES TERRAINS EN BORD DE GARONNE

Aucune précision n'a été fournie par France Domaine sur le statut des terrains mis en vente et en particulier sur la vérification de leur appartenance au domaine public inaliénable de l'État. Le Conseil redemande qu'un courrier soit adressé à cette administration pour avoir plus de précision sur ce point. Le délai d'exercice du droit de priorité de la Commune a été repoussé au 1^{er} septembre mais le Conseil ne se réunira pas d'ici là. Il est donc décidé que, s'il était confirmé que la vente peut avoir lieu (terrains du domaine privé de l'État), le Conseil donne délégation au Maire pour engager les discussions au nom de la Commune en vue de l'achat éventuel des parcelles de la Plage et du chemin de promenade jusqu'à la halte nautique mais pas le port par lui-même avec la cale en raison des risques, responsabilités et coûts que comporterait cette acquisition pour la Commune. La pétition initiée par les GAVÈS a été largement signée par les habitants de la Commune et lors du Festival et elle sera portée à la Sous Préfecture en présence d'élus. Le Conseil continue de s'étonner que seule la Commune de St Pierre d'Aurillac soit concernée par cette démarche de mise en vente alors que d'autres Communes riveraines de la Garonne n'ont pas reçu de proposition.

COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS AUXQUELLES ONT PARTICIPÉ DES ÉLUS

- ✓ CDC Signalétique : une signalétique commune va être mise en place sur le territoire et une première réunion, à laquelle assistait le Maire, a eu lieu. La démarche commence par un inventaire de l'existant et des besoins et un élu référent doit être désigné par le Conseil. Michel HILAIRE et Anne LARROUY sont volontaires pour suivre ce dossier.
- ✓ CDC Logement des jeunes en difficulté : Anne-Marie JUCLA suit avec un autre élu communautaire cette opération qui se déroule bien.
- ✓ CDC Voirie : aucune réunion n'a été convoquée.

- ✓ CDC Social, Enfance, Jeunesse : le fonctionnement de la maison de la petite enfance a été revu et il est envisagé de créer un poste supplémentaire d'assistante maternelle. La Commission a également travaillé sur l'exigence de la CAF de passer en tarification horaire et au quotient pour les accueils périscolaires. À St Pierre d'Aurillac le tarif appliqué jusqu'à présent était de 1,55 € la semaine quelque soit le nombre d'heures d'utilisation. La modification envisagée tiendra compte des heures de fréquentation et des quotients familiaux pour déterminer le tarif applicable. Le tarif moyen calculé à partir du coût du service et des heures annuelles de fréquentation s'établit à 0,35 € de l'heure et servira de base pour les tarifs dégressifs et progressifs selon les quotients déjà appliqués par le centre de loisirs, toute heure commencée sera due. Le Conseil regrette de ne pas avoir le choix à cet égard et d'être obligé d'appliquer la politique imposée par la CAF sous peine de ne plus avoir d'aide financière de cette dernière, comme c'est déjà le cas pour le centre de loisirs qui, afin de passer « sous les fourches caudines » de la CAF est obligé de refuser des enfants et de fermer certains jours. Il craint en effet que ce nouveau mode de calcul des tarifs de l'accueil périscolaire pénalise certaines familles (ex : 2 parents travaillent et petits revenus) et n'a pas d'information précise sur le surcoût pour les usagers et la Commune. Après discussion le Conseil adopte cette modification par une voix pour et 13 abstentions.
- ✓ Commission sports, culture : elle a travaillé sur les compétences pouvant être transférées et proposera au Conseil Communautaire les éléments suivants : mise en réseau des points-lecture et projet de bibliothèque médiathèque, un projet musique ou patrimoine dans toutes les écoles de la CDC, aide financière aux associations culturelles et sportives ayant une école pour les jeunes, prise en charge des installations sportives nouvelles. Le dépliant de la fête du 12 septembre est distribué au Conseil et son attention est attirée sur le manque de moyen dégagé par la Communauté pour cette initiative importante (budget de 1.000 €), mais également sur l'implication importante des élus communautaires et des associations dans la préparation de cette fête de la Culture et du Sport.
- ✓ Nouvelle offre de service de la Direction des Finances Publiques : Philippe DELIGNE rend compte au Conseil des propositions et projets de la nouvelle direction issue de la fusion entre les services fiscaux et le trésor public. En particulier une aide plus importante devra être apportée aux Communes en matière fiscale pour une meilleure préparation et prospective budgétaire. À cette occasion il a été évoqué la suppression de la taxe professionnelle annoncée par le Président de la République qui ne devrait se mettre en place qu'en 2012. Certains élus craignent que cette offre de services nouveaux ne devienne payante à terme, processus que l'on observe dans les autres grandes administrations de l'État (équipement, agriculture...)

et évoque à cet égard les conséquences de la disparition de l'ATESAT, aide apportée aux petites communes par la DDE pour les dossiers de voirie et d'urbanisme.

- ✓ Conseil de développement du Pays des Rives de Garonne : il ne s'est pas réuni depuis février 2009 et ses membres ne sont pas informés de ce que va devenir le Pays dans le cadre de la réforme des collectivités locales initiée par le Gouvernement. Les élus responsables du Pays devraient rendre compte de ces évolutions et par respect pour le travail fait depuis plusieurs années, informer les membres du Conseil de Développement de ce qui sera fait de leurs propositions.

TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Le Maire rappelle au Conseil les principes de la TPU, la réflexion engagée depuis 2 ans sur sa mise en place au sein de la Communauté de Communes et les diverses positions prises par les Maires. Il rappelle les moyens nouveaux pour la CDC qu'apporterait la TPU : au moins 170.000 € de dotation supplémentaire de l'état. En principe la perte de taxe professionnelle sera entièrement compensée pour les Communes et le taux commun sur le canton sera calculé par une moyenne des taux existant et appliqué progressivement. Pour St Pierre cela aurait pour conséquences :

- ✓ une perte de ressources car les compensations sont calculées sur l'année précédente et la Commune a perdu 30.000 € de TP avec la fermeture de l'entreprise RAVE
- ✓ une baisse à terme à 22,5% du taux de TP pour les entreprises

Si la CDC obtient des moyens supplémentaires avec la TPU il convient de réfléchir sur les compétences qui lui seront transférées en échange : voirie, sport et culture (C. plus haut), zone artisanales et industrielles... Les dépenses que les communes font pour ces compétences et qu'elles n'auront plus à leur charge seront déduites des compensations et de leur mode de calcul dépend tout l'avenir des Communes qui ne pourront avoir de moyens supplémentaires qu'en augmentant les impôts sur les 3 taxes « ménage » (d'habitation et foncières). Pour ne pas favoriser les communes qui n'ont pas entretenu leur patrimoine, il faudrait prendre comme base les dépenses à faire dans les secteurs transférés plutôt que celles faites les dernières années. Sinon les communes actives seraient doublement pénalisées : perte de TP et réduction des compensations. Pour St Pierre les exemples suivants sont évoqués :

- ✓ le bâtiment du centre de loisirs (compétence transférée) : actuellement tout est à la charge de la Commune en échange d'un loyer qui ne correspond pas aux véritables charges assumées. Si ce loyer est déduit des compensations la Commune y perdra encore plus. La négociation sera « serrée » et le Conseil estime que la Commune n'a pas les moyens d'y perdre davantage. Si la CDC ne veut pas prendre totalement en charge le bâtiment alors la

Commune en reprendra l'usage, la CDC devant trouver un nouveau lieu pour l'activité centre de loisirs.

- ✓ La zone de Galétrie : la Commune a assumé toutes les dépenses de sa création et fixé le coût des terrains à un prix bas pour attirer des entreprises. En cas de passage à la TPU elle perdra la TP de ces entreprises donc il est logique que la charge de la zone soit également transférée à la CDC.

Là aussi le Conseil déplore que la politique du « tout ou rien » se mette en place : l'État fait jouer la carotte (170.000 € supplémentaires) et le bâton (si vous ne créez pas la TPU vous perdez tout). D'un autre côté avec la réforme des collectivités en cours si les Communautés de Communes ne sont pas fortes, elles ne pèseront pas dans les regroupements programmés. Après discussion le Conseil serait favorable à la Taxe Professionnelle Unique mais avec une position ferme sur les transferts de compétences et les compensations qui devront être négociés au sein de la CDC.

RECHERCHE DE TERRAINS

Le Conseil est informé de la recherche de terrains par des entrepreneurs pour installer des activités artisanales ou industrielles. Il regrette que les engagements pris par un acheteur d'un des terrains de la zone de Galétrie d'installer une activité dans les 2 ans n'aient pas été tenus. Il demande donc que ses coordonnées soient communiquées aux entrepreneurs qui recherchent un terrain.

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT D'ÉCOLE

Le Conseil est informé de l'avancement du dossier, le Maître d'œuvre ayant rencontré les enseignants, les parents d'élèves et les élus désignés par le Conseil afin d'avancer sur la phase diagnostic de l'étude. Des esquisses ont également été présentées mais comme premières pistes. Le rapport diagnostic devrait être présenté au Conseil en octobre préalablement au travail sur les différents scénarios possibles.

FÊTE LOCALE

Les premières impressions échangées permettent de dire que la fête 2009 s'est bien déroulée et Thierry GRASSET tient à souligner le travail réalisé par les employés communaux des services techniques. Un message de Jean-Luc THOMAS, musicien étant intervenu lors du Festival, sera transmis à tout le Conseil car il met en évidence la force et les qualités de cette rencontre atypique qu'est le Festival-Fête Locale-Fête de l'Alose. Une réunion avec les associations aura lieu après les vacances et permettra d'avancer encore sur certains points (verre unique, implication du village....).

DÉLÉGATION DE TUBAS

Les rencontres avec les élus de Tubas ont été riches et denses : stage CIDEFE, rencontre au Conseil Général, à Bègles, avec les Conseils Municipaux de Fargues et de St Pierre, débat sur le Festival... Michel HILAIRE tient à souligner la présence majoritairement féminine lors de ces rencontres et la sensibilité aux problèmes que rencontrent au quotidien les Palestiniens. À cette occasion Françoise SALLES a fait don à la Commune d'une robe traditionnelle ancienne portée par la mère d'Ibrahim Khashan.



Délégation de Tubas - juin 2009 - salle du Conseil Municipal

ZONE 1 NA DE CASTELNAU

Le projet du propriétaire de ces terrains déjà évoqué lors du précédent Conseil avance et le Maire rend compte de la récente rencontre avec un maître d'oeuvre qui se propose d'y réaliser un lotissement.

REMERCIEMENTS

L'association IN VIDÉO VÉRITAS a adressé un mail de remerciement à la Commune pour la subvention de fonctionnement versée.

ORDRE DU JOUR

RAPPORT SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Chaque année les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt établissent un rapport sur la qualité du service de l'assainissement collectif et son prix, qui doit être adopté par le Conseil au cours du 1^{er} semestre. Ce rapport étant parvenu en Mairie le 26 juin dernier, il est soumis au Conseil. Ce rapport reprend les principaux éléments de la gestion de l'année 2008 des 14,2 km de réseau pour 45.204 m³ facturés, les capacités d'épuration avant le rejet dans le ruisseau La Magdelaine, les variations du prix payé par les usagers et sa répartition (54,1% pour le fermier, 40,7% pour la Commune et une TVA à 5,5%, la conformité de la collecte, des équipements et des capacités d'épuration... Ce rapport est adopté par le Conseil.

CONVENTION AVEC LE SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde)

Cette convention a pour but de mettre en place la ligne électrique de 280m qui va permettre l'alimentation électrique de la station d'épuration en cours de construction. Le Conseil, après en avoir pris connaissance, autorise le Maire à signer cette convention.

DÉSIGNATION D'ÉLUS RÉFÉRENTS

- ✓ Groupe de travail sur le règlement de formation du personnel : Michel HILAIRE et Philippe DELIGNE avec mission du Conseil d'harmoniser ce règlement avec ce qui est pratiqué à la CDC
- ✓ Signalétique : Michel HILAIRE et Anne LARROUY
- ✓ PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Denis VIMENEY qui travaillera sur ce dossier avec le Maire et Pascal ROUZOUL.

BIBLIOTHÈQUE : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

Afin de bénéficier de l'aide du Conseil Général et en particulier de la Bibliothèque départementale de prêt (BDP) pour la mise en place de l'action « lecture publique », le Conseil doit passer une convention par laquelle il s'engage à mettre en œuvre les moyens financiers et matériels nécessaires à la création d'un point lecture. Le Conseil autorise le Maire à signer ce document.

TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Comme décidé précédemment (Cf. ci-dessus « comptes rendus de réunions), le Conseil décide de fixer à 0,35 € de l'heure pour le tarif moyen T4, le prix payé par les usagers de l'accueil périscolaire géré par l'Association Vacances Loisirs.

DECLARATION D'INTENTION D'ALINÉNER

Il s'agit d'une parcelle bâtie de 11 ares et 27 centiares située route de la Plaine. Le Conseil n'ayant aucun projet d'intérêt public qui nécessiterait l'achat de cette parcelle, il renonce à faire usage de son droit de préemption.

CONVENTION AVEC LE SIVU DU RÉOLAIS

Ce Syndicat de transport à vocation unique assure le ramassage scolaire des élèves des écoles, collèges et lycées de La Réole dont bénéficient certains jeunes habitants de la Commune. Le Conseil donne son accord pour une participation financière au transport de ces élèves afin de ne pas alourdir la participation qui est demandée aux familles. Il autorise le Maire à signer, comme chaque année, la convention correspondante et à prévoir les crédits au budget pour 21 € par élève et par an actuellement.

PERSONNEL COMMUNAL CHARGÉ DE LA GESTION DES GÎTES

Le Maire rappelle au Conseil qu'une employée communale assure depuis 3 ans la gestion des 5 gîtes communaux auparavant assurée par des agents de la Mairie ce qui posait des problèmes en raison des jours et heures d'arrivée des vacanciers souvent en décalage avec les horaires d'ouverture de la Mairie. Cette employée a pris en charge progressivement tous les aspects de cette gestion (réservations, établissement des contrats, arrivées et départs, entretien, petits travaux d'amélioration, inventaires, relations avec Gîtes de France, encaissements, versements de la régie de recettes). Jusqu'à présent elle était en contrat aidé (26 h par semaine dont un travail au restaurant scolaire qu'elle ne souhaite pas poursuivre) qui est arrivé à expiration fin mai et les règlements concernant l'embauche d'agents par les Communes ne permettent pas de signer un CDI de plus de 3 mois. C'est pourquoi le Maire propose au Conseil sa titularisation à mi-temps (17h30 par semaine) annualisé pour répondre aux demandes saisonnières de location de gîtes.

Après débat, le Conseil décide, de mettre en stage en vue de sa titularisation cet agent au grade d'Adjoint Technique Territorial (1^{er} grade de la filière technique) à temps non complet de 50 % à compter du 1^{er} juillet 2009 en prenant en compte son ancienneté comme le permet la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures.



Commune de Saint Pierre d'Aurillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2009

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Vincent LAPUYADE - Any TACH - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Sandra GALLINARO - Anne LARROUY - Pascal ROUZOUL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Any TACH.



Le compte rendu de la séance du 3 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

CALENDRIER

- Thil : les 5 et 6 septembre le Maire et le 1^{er} Adjoint vont à Thil pour l'inauguration du chemin de mémoire et de l'oeuvre d'art d'un sculpteur de St Maixant. Il s'agit d'une initiative d'Annie SILVESTRI, Maire de Thil, pour conserver vivante la mémoire de ceux qui sont morts dans la mine où se fabriquaient les V2 pendant la seconde guerre mondiale.
- Fête de la Culture et du Sport : organisée par la Communauté de Communes elle rassemblera le samedi 12 septembre toutes les associations du Canton qui présenteront leurs actions.
- La Poste : le 3 octobre aura lieu une journée nationale pour la défense de la Poste avec un vote décentralisé sur la privatisation.
- Station d'épuration : les élus iront visiter la station le 26 septembre à 11 heures (*rendez-vous sur place*). Une réunion publique aura lieu le 7 novembre 2009 à 10 heures 30 sur place pour présenter à la population en présence de l'entreprise SAUR et des financeurs (*Conseil Général et Agence de l'Eau Adour Garonne*) le fonctionnement de cet équipement.
- Congrès des Maires de France : il a lieu les 17, 18 et 19 novembre à Paris. Le Maire n'y allant pas, il est proposé à un élu d'y participer et le bulletin d'inscription sera à disposition au secrétariat.

OFFICIER D'ÉTAT CIVIL

Le Maire informe le Conseil qu'Anne LARROUY a été nommée Officier d'État Civil de façon permanente pour la célébration des mariages comme le prévoit une récente Loi. Il rappelle à cette occasion que seuls le Maire et les Adjointes ont cette qualité et que jusqu'à présent il fallait prouver l'absence de ces élus pour justifier une autre désignation.

VENTE DES TERRAINS DE BORDS DE GARONNE PAR L'ÉTAT

Le Maire a été informé cette semaine par lettre recommandée que la "mise en demeure" d'acheter les terrains des Bords de Garonne était retirée. Cette disposition ne veut pas dire que la vente est annulée définitivement mais simplement que la question de domanialité (*domaine public de l'État = inaliénable / domaine privé de l'État = vente possible*) n'étant pas réglée, la mise en vente est suspendue. Le Conseil se félicite de cette décision qui résulte des pressions exercées par les diverses interventions et en particulier la pétition initiée par les GAVÈS avec à ce jour plus de 610 signatures. Le Conseil estime cependant nécessaire de rester vigilant et de continuer à s'élever contre toute vente des biens de l'État ou tout autre forme de privatisation.

DÉCISION MUNICIPALE

Le Conseil est informé qu'en application de la délégation de pouvoir qu'il a accordée au Maire, ce dernier a pris la décision suivante : suppression de la régie de recettes regroupant diverses activités (*locations diverses, droits de place du marché forains, gîtes communaux*). Chaque activité a désormais une régie de recettes propres avec des régisseurs directement impliqués dans la gestion du secteur concerné. Il s'agit d'une régularisation sur les conseils de la Perception.

GRIPPE A (H1N1)

Conformément aux directives de l'État, il a été établi un Plan de Continuité d'Activités pour assurer les services publics minimum en cas d'épidémie et de pandémie. Ce plan précise les activités qui devront être maintenues en priorité et les dispositions à prendre. En ce qui concerne l'école des directives ont été données aux enseignants par l'Académie et les moyens ont été fournis par la Commune. Le Maire rappelle au Conseil que la grippe A n'est pas plus dangereuse que la grippe habituelle mais beaucoup plus contagieuse. Le rôle des élus sur cette question est de limiter les réactions de panique et de faciliter la mise en place des décisions prises par l'État : vaccinations, fermeture d'école par le Préfet, mesures sanitaires....

INCINÉRATION DES DÉCHETS VERTS

Un viticulteur ayant demandé l'autorisation de faire brûler des déchets verts cet été (période d'interdiction) s'est vu refuser cette possibilité par le Préfet. Il est rappelé qu'en dehors de ces périodes *d'interdiction (15 mars au 30 avril et 1^{er} juillet au 30 septembre)* où les dérogations sont données par le Préfet, c'est le Maire qui autorise l'emploi du feu sous certaines conditions assez strictes et sous son contrôle. Le principe de base reste l'interdiction. Parmi ces conditions figure l'absence de déchetterie ce qui n'est pas le cas pour St Pierre d'Aurillac puisqu'un tel équipement recevant les déchets verts existe à Langon. Le Maire ne doit donc pas donner d'autorisation y compris pour les déchets verts des services communaux. Le Conseil décide donc de se conformer à la Loi et de mettre fin au dépôt et au brûlage qui se fait depuis de nombreuses années en bord de Garonne. Le tas existant sera brûlé une dernière fois après le 1^{er} octobre et ensuite les déchets verts issus des travaux des services techniques communaux seront apportés à Langon. La situation des entreprises est évoquée puisque, pour elles, le dépôt en déchetterie est payant.

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT D'ÉCOLE

Le projet d'étude diagnostic a été transmis par David BLAZQUEZ, Maître d'Oeuvre, et il est remis à l'ensemble du Conseil. Il s'agit d'un état des lieux et d'une base de réflexion pour la restructuration de l'école, projet essentiel pour les années futures et qui construit l'avenir de la Commune. La prochaine étape de la procédure de CAE est l'adoption de cette phase diagnostic par le Comité de Pilotage et sa validation ensuite par le Conseil Municipal qui sera à nouveau saisi de cette question. Ensuite un travail de présentation à la population et de réflexion sur les scénarios possibles devra se faire.

DÉCLARATION DES PUIITS ET FORAGES

La réglementation sur les puits et forages a été modifiée par la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 et a été complétée par un Décret du 2 juillet 2008. En fait il s'agit d'une véritable "révolution" car ces textes obligent les propriétaires de puits ou de forages à les déclarer lorsqu'ils ont un usage domestique : besoins individuels d'une famille pour l'alimentation, l'hygiène, les lavages, les productions végétales ou animales... ce qui est le cas de la grande majorité des puits existant dans la Commune. En effet, toute eau qui ne vient pas du réseau public de distribution est réputée non potable. Les objectifs affichés par ces textes sont :

- comprendre l'impact des prélèvements sur la qualité et la quantité des eaux des nappes
- éviter les contaminations ou pollutions des nappes
- permettre d'informer les utilisateurs en cas de pollution et rechercher les responsables
- s'assurer de la qualité de l'eau pour l'alimentation

Pour l'instant les ouvrages de récupération d'eau de pluie ne sont pas concernés. Cette déclaration devra se faire en mairie avec preuve de l'analyse. Pour les nouveaux forages la déclaration doit se faire 1 mois avant la réalisation. Les puits existants devront être déclarés avant le 31 décembre 2009. Le Conseil demande à ce que la population soit informée rapidement dans le prochain "Petit Journal" et sur le site de la Commune. Il réagit à la nouvelle responsabilité confiée au Maire chargé de faire appliquer la nouvelle réglementation et d'effectuer des contrôles.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU S.I.S.S (*syndicat intercommunal du secteur scolaire*)

Anne Marie JUCLA présente ce rapport annuel d'activités qui concerne 2008. Il comprend des informations techniques et financières, en particulier les critères de répartition des contributions des Communes adhérentes.

ORDRE DU JOUR

FORMATION DU PERSONNEL

La Loi impose à toute collectivité de mettre en place un règlement de formation pour le personnel. Le Conseil avait confié à Philippe DELIGNE et Michel HILAIRE le soin de travailler sur cette question et il examine les propositions faites sur les éléments relevant du choix de l'organe délibérant, sachant que certains types de formation sont obligatoires. Le Conseil décide de fixer les durées des différents types de formation au seuil minimal, le Maire pouvant accorder plus au cas par cas dans l'intérêt partagé de la Commune et de l'agent concerné. Il décide aussi des modalités de remboursement des frais lorsque ceux-ci ne sont pas pris en charge par le CNFPT (*centre national de formation du personnel territorial*) auquel la Commune est obligatoirement adhérente.

DÉLÉGUÉ DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Sandra GALLINARO a fait savoir que ses nouvelles obligations professionnelles ne lui permettaient plus d'assurer les engagements qu'elle avait pris au Conseil d'Administration du CCAS. Compte tenu du rôle social important de ce Conseil, le Maire propose de l'y remplacer par un autre élu pour en assurer un fonctionnement efficace. Francis LACROIX est désigné à l'unanimité pour ce rôle. À cette occasion il est également précisé que Paulette LAPRIE remplacera Sandra GALLINARO au sein de la commission n° 4 de la Communauté de Communes en ce qui concerne les Gens du Voyage. Le Conseil est informé que le nouveau

président de cette commission n'a pas encore été élu à la suite de la démission de M. CONANT et qu'il est envisagé que ce ne soit pas le Maire mais un autre élu ce qui constitue une nouveauté intéressante puisque jusqu'à présent tous les vice-présidents étaient des maires.

AIRIAL DE MÉRIGON

Il a fallu plusieurs années pour recueillir l'accord de tous les "habitants du village de Mérigon" sur la cession à la Commune de l'espace commun situé au milieu de l'airial. Une première phase a consisté à déterminer le terrain qui allait être cédé par chacun et ce qu'il conservait en propriété. Le Conseil donne son accord à l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée ZB 86 de 11 ares et 33 centiares pour son intégration au domaine public de la Commune. À cette occasion il est rappelé l'historique des 3 airials de Mounissens, Mérigon et La Mane considérés par tous comme communaux alors que le cadastre portait "propriété des habitants du village de...", ce qui rendait illégale toute intervention de la Commune pour des travaux et l'obtention de subvention impossible.



Lavoir de Mérigon

G.r.D.F

Gaz Réseau Distribution de France gère la totalité du réseau de gaz issu de l'ancien GDF après segmentation des activités. À ce titre il verse à la Commune une redevance pour l'occupation du domaine public par l'artère de Guyenne et a signé un contrat de concession.

Le Conseil décide :

- de fixer le montant de la redevance au maximum autorisé par la Loi soit pour 2009 un montant de 106,85 € en application d'un tarif pondéré de 0,035 € le mètre linéaire .
- d'autoriser le Maire à signer un avenant au contrat de concession intégrant les dispositions du Décret du 28 juillet 2008 modifiant le cahier des charges de la concession de distribution publique de gaz

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

La contractualisation de 2 emprunts avec la Caisse d'Épargne pour le financement de la station d'épuration implique le versement d'une première annuité de remboursement le 1^{er} novembre 2009. Les crédits correspondants n'avaient pas été prévus lors du vote du budget primitif et doivent être inscrits par décision modificative de la façon suivante :

▪ annuité à payer : en fonctionnement (article 6611)	= 3.220,00 €
en investissement (article 1641)	= 2.150,00 €
total	= 5.370,00 €
▪ transfert de crédits depuis les articles	
2315	= 2.150,00 €
622	= 1.695,00 €
7012	= 1.525,00 €
total	= 5.370,00 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA CRÉATION D'UN POINT RELAIS LECTURE

Une convention a été signée avec le Conseil Général pour obtenir l'aide de la Bibliothèque Départementale de Prêt afin d'ouvrir une bibliothèque - point lecture dans le local refait par les services communaux 4 rue des Coopératives. Un groupe de travail de bénévoles s'est mis en place et le local doit être équipé de mobilier et matériel pour pouvoir commencer à fonctionner. Le Conseil sollicite du Conseil Général sur la base d'un budget prévisionnel une subvention de 4.000 € et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette ouverture.

CHAUFFERIE BOIS

La consultation d'entreprises lancée le 1^{er} juillet pour la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur n'a pu aboutir que sur 2 des 4 lots. En effet il n'y a pas eu de réponse pour le lot n° 1 (VRD) et les 2 offres reçues pour le lot n° 4 (chauffage) dépassaient l'estimation faite par le Maître d'Oeuvre. La Commission a donc déclaré ces 2 lots infructueux. Après un examen technique et financier des offres pour les 2 autres lots, la Commission propose de les attribuer de la façon suivante :

- lot n° 2 gros oeuvre à la sarl CONDOU pour 81.794,44 € TTC
- lot n° 3 charpente métallique, étanchéité, serrurerie à la société A2M pour 44.571,99 € TTC

Le Conseil décide de confier les travaux à ces 2 sociétés et autorise le Maire à signer les marchés correspondants et à régler l'attribution par marché en procédure adaptée des 2 autres lots en application de la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 heures 30.



*Discours de Jean Corbanèse
lors de l'inauguration du sentier de mémoire à Thil (6/09/2009)*



*Œuvre du sculpteur Luc Ganuchaud et inaugurée à Thil le 6 septembre 2009
« Souffrance Délivrance » réalisée avec des éclats de bombes*

12 septembre 2009 :
Fête du sport et de la culture à Saint Martin de Sescas
Organisée par la Communauté de Communes des Coteaux Macariens



40 associations du canton représentées : un véritable succès



*Démonstration de danse « bharata natyam »
(une des plus anciennes formes de danses classiques de l'Inde du Sud)*



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2009

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA - Francis LACROIX - Anne LARROUY - Any TACH - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Paulette LAPRIE - Vincent LAPUYADE - Sandra GALLINARO - Pascal ROUZOU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Marie JUCLA.



Le compte rendu de la séance du 4 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

OPÉRATION VERRE UNIQUE

L'expérience tentée lors du dernier Festival a été concluante et la Commission Vie Associative propose de l'étendre aux autres associations et aux autres manifestations avec une incitation au tri sélectif. Le Conseil serait d'accord pour participer à cette opération et des devis seront demandés pour l'achat du stock de verre en vue d'une inscription au budget 2010. Anne LARROUY et Thierry GRASSET en parleront aux associations lors de prochaines assemblées générales. À cette occasion il est rappelé que les apéritifs et vins d'honneur de la Municipalité seront servis dans des verres en verre pour éviter l'usage des gobelets plastiques.

SALLE "MUSICALE" DE L'ESPACE LA CARREYRE

La salle est de plus en plus utilisée par les associations musicales qui s'entendent pour sa gestion. Un groupe de musiciens dont certains habitent St Pierre d'Aurillac a demandé à en bénéficier plus régulièrement pour leurs répétitions. Les Sous Fifres vérifieront si cela est possible et veilleront aux aspects plus juridiques de responsabilité.

CALENDRIER

- Loto du CCAS : 11 novembre
- Voeux du Maire à la population : dimanche 3 janvier 2010
- 1^{er} Conseil de 2010 : vendredi 8 janvier
- Repas des Aînés : dimanche 17 janvier 2010
- Voeux du Maire au personnel : vendredi 22 janvier 2010

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Le SISS organise une formation aux 1^{ers} secours pour les personnels communaux sur 4 demi-journées et pour un coût de 10 € par agent et par session. Le point sera fait avec le personnel technique, du restaurant scolaire et de l'école à ce sujet.

STATION D'ÉPURATION

Après la visite organisée le 26 septembre dernier pour les élus, le Conseil est tenu informé de l'état d'avancement du dossier de renégociation du Contrat d'Affermage. En effet le fonctionnement technique de la station entraîne un déséquilibre financier du contrat qui oblige à négocier un avenant. Plusieurs réunions ont eu lieu en présence des services de la Direction Départementale de l'Agriculture qui assiste les élus et il semble que l'augmentation de la part du concessionnaire (Véolia) va devoir être importante. L'augmentation de la part revenant à la collectivité a été calculée pour couvrir les remboursements de l'emprunt sur 20 ans contracté pour la construction de la station et devrait être moins importante que celle de Véolia. Le Conseil sera saisi en novembre pour valider l'avenant définitif, la négociation n'étant pas encore terminée.



DÉPÔT DE DÉCHETS DIVERS

Une intervention verbale sera faite auprès de l'entreprise située à Verdery au sujet du dépôt de différents déchets professionnels et de l'éventuel écoulement de produits dans le fossé. La législation sera également vérifiée sur cette question des dépôts sauvages et des décharges. Il est rappelé la proximité d'une déchetterie destinée aux professionnels à Langon.

NOUVEAUX COMMERÇANTS

- Le salon de coiffure a été repris par Melle BERTHÉ qui a demandé à apposer une publicité sur la façade et mettre un "chevalet" sur le trottoir. La règlementation en la matière étant complexe et s'agissant d'une route à grande circulation (RD 1113), le Maire a sollicité l'avis de la DDE et des services routiers du Département.
- Un producteur d'huîtres a demandé à s'installer devant le magasin de Mme GAULTIER rue de la Mane le dimanche matin. L'endroit qu'il propose obligerait les piétons à passer sur la chaussée. Pour des raisons de sécurité il lui sera proposé d'utiliser soit le carruet contre la boulangerie, soit l'emplacement d'un "arrêt minute" mais sans empiètement de l'étalage et des clients sur la chaussée.

REMERCIEMENTS DU QUARTIER "Grand Jean Redon"

Les habitants de ce quartier ont remercié la Municipalité pour l'aide apportée à l'occasion du repas qu'ils ont organisé en septembre. Le Conseil maintient sa position de favoriser ce type d'initiative dont le principal effet est de créer du lien social de proximité.

CHAUFFERIE BOIS

Après avoir attribué les marchés de 2 lots sur 4 le Conseil est informé de l'avancement du dossier : une nouvelle consultation a été lancée pour le lot VRD et le lot chaufferie mais les réponses dépassent le chiffrage fait par le Bureau d'Études. Il peut être envisagé d'acheter directement la chaudière et la faire poser par l'entreprise. Des négociations sont en cours à ce sujet. Pour les VRD une négociation doit s'engager avec les 2 entreprises ayant répondu afin de trouver les économies. La position de la SNCF pour le fonçage sous la voie ferrée n'est pas connue et les risques de surcoût pour ralentissement des TGV sont grands. Il peut être envisagé techniquement de passer par la voirie et sous le pont SNCF mais cette solution va poser des problèmes avec les réseaux existants. Le Conseil considère que son intérêt tant financier à moyen terme qu'environnemental vaut la peine de poursuivre ce projet, s'agissant d'un investissement sur l'avenir.

ORDRE DU JOUR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Les délégués du Conseil au sein des commissions rendent compte des récentes réunions et insistent sur la nécessité de ces allers-retours avec les conseillers municipaux mais également de l'information de la population sur les sujets traités par la CDC, sur les décisions prises :

commission des finances :

La situation budgétaire met en évidence la réalisation de ce qui était prévu mais également que la CDC n'a aucune marge de manoeuvre, ce qui inquiète pour l'exercice 2010. La discussion a porté sur le passage en Taxe Professionnelle Unique en lien avec la suppression annoncée de la TP. Ce passage permettrait d'obtenir une augmentation substantielle des aides de l'État sous réserve de nouveaux transferts de compétences. Il s'agit principalement du transfert de la voirie avec plusieurs arguments : de nombreuses voies communales ont en fait un intérêt communautaire, regrouper les travaux faciliterait la négociation avec les entreprises de travaux et avec les banques pour les emprunts, l'embauche d'un technicien pallierait l'abandon progressif et annoncé de l'aide de la DDE... Le Conseil a déjà pris position sur le passage en TPU en mandatant ses délégués sur un avis favorable. En ce qui concerne le transfert de la voirie la discussion s'engage et le Conseil demande à la Commission Municipale de travailler sur ce sujet. Les autres conseillers intéressés par cette question seront invités à cette réunion. En tout état de cause il convient que la commission de la CDC y travaille aussi avec les délégués de toutes les communes sur la base du tableau de classement des voies et des dépenses réalisés ces dernières années.

commission voirie - entretien - matériel :

Le faucardage suit son cours malgré des problèmes techniques et de personnel. Elle doit se saisir de la question transfert de la voirie comme mentionné ci-dessus. Pour la gestion des tentes de cérémonie et du matériel prêté, la commission a souhaité revenir à plus de rigueur surtout de la part des associations.

commission développement économique - tourisme :

Le dossier sur la taxe de séjour est bouclé et un travail important se fait à l'échelle de plusieurs CDC sur l'unification de la signalétique. Une charte a été mise au point ainsi qu'une centralisation des commandes. La CDC a posé sa candidature pour participer à une étude du SMEAG sur la diversité des paysages de la Garonne.

commission aménagement de l'espace - environnement :

Les travaux sur les bassins versants suivent leur cours et l'intervention sur le Pont en bord de Garonne est programmée pour la

fin de l'année, la partie voirie restant à la charge de St Pierre d'Aurillac (4.050,80 €). Le travail se poursuit sur le schéma de prévention des inondations et en particulier la création de bassins de rétention. Certains élus regrettent qu'il n'y ait pas plus de projets avec le Club Environnement.

commission logement - cadre de vie :

Le nouveau Maire de Saint-Maixant a accepté de prendre la présidence de cette commission mais délègue un élu de sa Commune pour l'animer. Une réunion est prévue pour le 12 octobre ainsi qu'une rencontre avec le SIPHEM en suivant.

commission social - éducation :

Elle fonctionne en 4 sous commissions qui réfléchissent actuellement sur :

- la Maison de la Petite Enfance dont toutes les places sont occupées
- une étude sur le vieillissement
- la création d'un CIAS pour le seul service d'aide à domicile
- les centres de loisirs : les associations CVLV et AVL qui gèrent les centres actuels sont associées à la réflexion (maintien d'une gestion associative ou directe, regroupement en 1 seul centre...)

commission culture et sport :

Contrairement à ce que laisse entendre l'article de Sud Ouest, la fête de la Culture et du Sport du 12 septembre a été une réussite. Le travail sur le projet de lecture publique avance et nécessitera une étude diagnostic - prospective avec l'aide du Conseil Général et de la Bibliothèque Départementale de Prêt. Cette commission devra réfléchir aussi à des transferts de compétences dans le cadre de la TPU : lecture, médiathèque, fonctionnement des écoles de sport et de musique, équipements sportifs...

AUTRES RÉUNIONS

SISS :

Des délégués ne viennent pas en réunion du Conseil Syndical ce qui oblige à fixer une nouvelle réunion et les représentants de St Pierre (AM. Jucla et P. Deligne) regrettent ce manque de sérieux qui perturbe le fonctionnement du syndicat.

SIAEPA de Caudrot :

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour examiner les propositions d'entreprises pour plusieurs études.

Conseil Citoyen :

Il a réfléchi sur son propre fonctionnement après un an d'existence et a décidé de travailler par thème. Le premier choisi a été l'eau et plus particulièrement la gestion en régie directe. Un groupe de travail s'est constitué mais toute personne intéressée peut s'y joindre. Le groupe

de travail sur la bibliothèque fonctionne également et se réunit le 3 octobre au local (4 rue des Coopératives).

Énergie photovoltaïque :

Francis DUSSILLOLS a assisté à une réunion sur ce sujet qui devrait se développer rapidement.

Pays des Rives de Garonne :

Il semble qu'il y ait un problème de dialogue entre le Président de ce Pays et le Conseil de Développement.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC TUBAS (Cisjordanie)

Le projet se poursuit pour la 3^{ème} année et de nouvelles demandes de subvention ont été déposées auprès du Ministère des Affaires étrangères (20.000 €) et du Conseil Régional d'Aquitaine (10.000 €). Comme les années précédentes elles seront reversées à l'association ACAD qui gère ce projet et le Conseil autorise le Maire à signer une convention à cet égard.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 heures 40.



Palestine : construction d'un réservoir d'eau



Commune de Saint Pierre d'Aurillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2009

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Paulette LAPRIE
- Vincent LAPUYADE - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA -
Francis LACROIX - Any TACH - Denis VIMENEY.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Anne LARROUY - Sandra GALLINARO - Pascal
ROUZOUL - Patrick TAUZIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Denis VIMENEY.



Le compte rendu de la séance du 2 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

MALADIE D'ALZHEIMER

Il a été proposé au Maire l'organisation à St Pierre d'Aurillac d'une réunion d'information sur la maladie d'Alzheimer avec la participation de médecins et de personnel intervenant auprès des malades. Elle a pour but d'informer les familles sur les premiers symptômes car cette maladie est souvent diagnostiquée trop tard.

AL QARARA : VENUE D'IBRAHIM KHASHAN

Ibrahim KHASHAN avec lequel la Commune est en contact depuis le début du jumelage pourrait venir à St Pierre dans le cadre de sa formation de travailleur social. Il est responsable pour l'UNRWA (mission de l'ONU) du suivi psychologique et social des familles et s'occupe des traumatismes de guerre dans la bande de Gaza. C'est à ce titre qu'il pourrait sortir de Gaza et tout sera fait pour qu'il soit présent à l'occasion de l'Assemblée Générale du Collectif Solidarité Al Qarara le 11 décembre prochain. Cette possibilité est primordiale tant pour la cause des palestiniens que pour Ibrahim lui-même enfermé dans Gaza depuis de nombreuses années.

RENCONTRES DE QUARTIER

La dernière a eu lieu aux Crespignans et 2 riverains seulement y ont participé. Le Conseil souhaite que ces rencontres ne soient pas systématiques mais répondent aux préoccupations ou aux demandes formulées par des habitants d'un quartier bien précis. La récente réponse d'ErDF au problème du transformateur alimentant le bourg (mairie) peut être l'occasion de réunir les habitants du quartier délimité par la rue du Port, le Chemin du Bac et l'avenue de la Libération. La date est fixée au Samedi 13 février 2010 à 11 h.

CHAUFFERIE BOIS ET RÉSEAU DE CHALEUR

Le Maire rappelle au Conseil l'évolution du dossier : les lots 2 et 3 ont été attribués mais les réponses au 2^{ème} appel d'offres pour les lots 1 (VRD) et 4 (chauffage) sont supérieures à l'évaluation d'origine. Globalement un dépassement d'environ 60.000 à 80.000 € peut être prévu et la question posée aujourd'hui est de savoir si le Conseil souhaite maintenir ce projet subventionné à 80 % sur l'estimation de départ. Le surcoût restant à la charge de la Commune sera donc augmenté des dépassements des lots et de la facturation par la SNCF des effets du fonçage sous la voie ferrée (ralentissement TGV évalué à 30.000 à 40.000 €), le tout devant être financé par l'emprunt. Une démarche a été faite auprès de RFF (Réseau Ferré de France) pour essayer d'obtenir le fonçage sans surcoût mais restera la question du délai imposé par la SNCF. La discussion sur les avantages du projet amène le Conseil à donner un accord sur le maintien du projet et donne mandat au Maire pour négocier au mieux des intérêts de la Commune. Pour ce qui est du passage sous la voie, il demande à ce que soit examiné techniquement l'utilisation des trottoirs de la rue des Coopératives pour passer sous le pont.

DÉCISIONS MUNICIPALES

Le Conseil est informé des décisions prises sur délégation par le Maire pour le renouvellement du bail de location de la Maison Génestine et d'un garage rue du Port.

VOTATION SUR LA PRIVATISATION DE LA POSTE

Le Maire rappelle les résultats de la votation qui a eu lieu début octobre et la non prise en compte du mécontentement par le gouvernement. Cette action va être renforcée par l'envoi de cartes postales au Président de la République pour demander à ce qu'il respecte l'avis des Français qui se sont exprimés. Le Conseil soutient cette initiative et décide de prendre une délibération sous forme de vœu sur cette question. Un projet de texte sera préparé par le Maire qui l'adressera par mail à tout le Conseil pour avis avant l'envoi de la délibération au visa de la Sous Préfecture.

DEMANDE DE SUBVENTION

L'Association Française contre les Myopathies sollicite une subvention de fonctionnement et le Conseil maintient la position prise l'année dernière de ne pas verser de subvention, la Commune n'ayant pas les moyens d'aider toutes les associations même si leurs buts et actions sont louables et efficaces.

ÉCOLE

- Service Minimum : le Tribunal Administratif de Bordeaux a annulé la délibération par laquelle le Conseil avait refusé d'appliquer le service minimum et, sur les conseils de l'avocat, le Maire a renoncé à faire appel. Il rappelle les principes de la Loi : si 25% du personnel enseignant est gréviste, il est mis en place un service minimum pendant le temps scolaire pour l'accueil des élèves par groupe de 15, l'état compensant à hauteur de 90 € les frais engagés par la Commune. Le Conseil soutient le Maire dans la position qu'il prendra après s'être renseigné sur ce que vont faire les Maires des Communes de Gironde également concernées par cette annulation. Lors de la prochaine grève annoncée pour le 24 novembre le Maire informera les élus de son choix et des représentants du Conseil seront à ses côtés ce jour là.
- Financement des écoles privées : le gouvernement est revenu sur sa décision d'obliger les communes à participer financièrement aux frais de scolarité des élèves domiciliés sur leur territoire mais scolarisés dans une école privée, sauf dans certains cas limitativement énumérés. Le Conseil prend acte de cette situation mais rejette le principe même de participation estimant que le choix d'une école privée doit être assumé par les parents et que tous les moyens publics doivent être concentrés sur l'école publique.



Le groupe du primaire : octobre 2009

ORDRE DU JOUR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Les délégués du Conseil au sein des commissions rendent compte des récentes réunions :

commission des finances :

Pas de nouvelle réunion depuis le dernier compte rendu.

commission voirie - entretien - matériel :

La prochaine réunion le 24 novembre abordera la question du transfert de la compétence voirie à la CDC. La Commission communale VRD se réunit le 18 sur ce sujet, le principe avait été approuvé par le Conseil mais restaient à examiner la question des compensations.

commission développement économique - tourisme :

Plusieurs réunions ont eu lieu sur le SCOT (schéma de cohérence territoriale au niveau du Pays). Michel HILAIRE fait le lien avec la création des métropoles et la réforme des collectivités avec en filigrane la perte d'existence des communes. De plus la question de la taxe professionnelle et du passage en TPU conditionne grandement l'avenir de la CDC.

commission aménagement de l'espace - environnement :

Pas de nouvelle réunion depuis le dernier compte rendu.

commission logement - cadre de vie :

Une réunion très intéressante a eu lieu avec le SIPHEM sur une étude qui a fourni des éléments d'appréciation de l'offre de logement, la composition sociale des locataires, le lien avec l'emploi, l'âge des constructions, les politiques de construction... Les délégués fourniront des éléments au Conseil.

commission social - éducation :

Pas de nouvelle réunion depuis le dernier compte rendu.

commission culture et sport :

- La sous-commission sport se réunit la semaine prochaine pour aborder le transfert de compétences en lien avec la TPU (taxe professionnelle unique). Cependant si des moyens supplémentaires ne sont pas donnés à cette commission la question de son utilité sera fortement posée.
- La sous-commission culture a surtout travaillé sur le projet de lecture publique et sur l'aide que le Conseil Général et la BDP (bibliothèque départementale de prêt) peuvent apporter en la matière. Francis LACROIX regrette l'obstruction systématique de certaines communes à la réflexion sur un projet de territoire et à une étude préalable même si le solde restant à la charge de la CDC après subvention est réduit à 3.000 € environ. Sur le projet

de bibliothèque - médiathèque à St Pierre d'Aurillac le groupe de travail poursuit son élaboration et suit une formation, un projet de règlement sera soumis prochainement au Conseil Municipal.

AUTRES RÉUNIONS

SICTOM

Les délégués s'étonnent de l'absence de réunion.

Pays des Rives de Garonne :

Le fonctionnement du Conseil de Développement fait l'objet d'un différend avec le Président du Pays et les représentants des élus.

AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE AVEC VÉOLIA POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Francis DUSSILLOLS rappelle la nécessité de cet avenant compte tenu du déséquilibre financier du contrat après la mise en service de la nouvelle station d'épuration dont le coût de fonctionnement est très supérieur à ce que coûtait le lagunage naturel. Pour absorber ce surcoût et conserver le budget du service en équilibre, plusieurs solutions s'offrent au choix des élus dans le cadre de la négociation commerciale avec VÉOLIA :

- augmentation globale progressive des tarifs sur plusieurs années (jusqu'à la fin du contrat)
- stabilité de la part fixe et augmentation du prix au m³ sur 18 mois
- augmentation de la part fixe sur 18 mois et stabilité du prix au m³

En tout état de cause l'augmentation pour l'utilisateur sera importante et afin de la limiter le budget communal devra participer à l'équilibre de celui du service assainissement. Lors de la négociation, VÉOLIA a exclu certaines solutions qui l'obligeaient à réduire sa marge, en particulier la première évoquée ci-dessus.

Le Conseil choisit donc l'avenant correspondant à la 2^{ème} solution soit une stabilité de la part fixe payée par tous et une augmentation lissée sur 18 mois pour la part variable dépendant de la consommation d'eau avec bilan après 12 mois pour prendre acte des évolutions et éventuellement revoir les tarifs. Il autorise Monsieur le Maire à signer le document correspondant.

Cependant le Conseil, après discussion, estime que cet avenant ne correspond pas à sa position de fond sur le droit d'accès à l'eau en tant que ressource vitale et bien commun de l'humanité. Il souhaite qu'une réflexion soit menée sur la mise en place d'une régie à l'issue du contrat d'affermage en cours et surtout sur des dispositions affirmant le droit fondamental d'accès à l'eau et garantissant la gratuité sur une quantité minimale par personne et par jour. La difficulté de telles dispositions vient du fait que, si nous sommes maîtres des décisions en matière d'assainissement, nous sommes dépendants pour la fourniture de l'eau des décisions prises par le Syndicat de Caudrot. Or cette gratuité devrait être d'abord appliquée à la fourniture de l'eau car plus symbolique et plus incitative aux économies pour l'avenir de l'eau sur notre planète. La

Commune, quant à elle, va mettre en place des solutions d'économies sur la consommation des services et bâtiments, le gain financier pouvant dès lors être réinjecté dans cette gratuité pour les habitants.

AUTORISATIONS D'ABSENCE DU PERSONNEL

La Loi portant statut de la fonction publique territoriale datant de 1984 prévoit la possibilité d'autorisations spéciales d'absence pour certains événements familiaux (mariage, décès, maladie, naissance, adoption). Afin d'uniformiser ces autorisations, le Conseil approuve une liste de cas particuliers précisant, pour chacun, les durées octroyées aux agents sur la base d'un tableau qui sera joint à la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures.



Le parc de la maison de vacances « le Moulin » à Louvie Juzon dans les Pyrénées



Commune de Saint Pierre d'Aurillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2009

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Paulette LAPRIE
- Vincent LAPUYADE - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Anne Marie JUCLA -
Francis LACROIX - Anne LARROUY - Pascal ROUZOUL - Any TACH - Patrick
TAUZIN.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : - Sandra GALLINARO - Denis VIMENEY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry GRASSET.



Le compte rendu de la séance du 6 novembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour deux questions supplémentaires qui ne figuraient pas sur la convocation :

- modification des statuts de la CDC
- contrat avec la CNP pour l'assurance du personnel

INFORMATIONS DIVERSES

GAZ NATUREL

La société DALKIA qui gère les chauffages des bâtiments communaux a informé le Maire par courrier que l'exonération de la TICGN (taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel) prenait fin au 1^{er} janvier 2010. Elle sera donc répercutée sur les tarifs facturés à la Commune dès le 1^{er} MWh livré.

VALORISATION DES SARMENTS

Le SIPHEM organise une réunion sur la valorisation des sarments et bois d'origine agricole dans le cadre de la filière bois énergie. Francis DUSSILLOLS et Patrick TAUZIN y participeront et prendront contact avec Denis VIMENEY à ce sujet.

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS

L'Association des Maires Ruraux de France propose au Conseil de prendre position contre la réforme en cours des collectivités locales sur la base d'une motion qui est lue au Conseil. Bien que limitée aux effets de la réforme sur les Communes rurales et faisant état d'inquiétudes plus que de propositions concrètes, le Conseil décide d'adopter cette motion à titre de soutien. Cependant le débat s'engage sur les dangers de cette réforme pour l'indépendance des Communes et la Démocratie. Sur les aspects fiscaux le Conseil attire l'attention sur le transfert vers les impôts sur les ménages des ressources indispensables aux Communes pour rendre les services de base à la population. Les Communes n'ayant plus assez de moyens devront réduire les services rendus ou les faire payer au prix de revient si elles ne veulent pas alourdir les charges d'impôts pour les habitants. Ceux-ci étant peu conscients des graves conséquences de cette réforme, le Conseil demande à ce que le prochain "petit journal" donne des éléments d'information et de réflexion. À une plus large échelle, les regroupements prévus (métropoles et communes nouvelles) vont avoir pour effet de concentrer les richesses et les recettes sur certaines zones et de paupériser et désertifier les zones rurales. Les rééquilibrages et péréquations financières qui étaient assurés par le département et la région ne seront plus possibles si la "clause générale de compétence" leur est supprimée. Des exemples devront être donnés dans les secteurs de la vie culturelle, sportive et associative, mais également en matière scolaire ou d'aménagement du territoire, de transports, d'accès aux services de base... De plus cette réforme se fait "au pas de charge" imposée d'en haut sans concertation avec les élus et sans consultation des citoyens.

CHAUFFERIE BOIS ET RÉSEAU DE CHALEUR

La 2^{ème} consultation d'entreprises a permis d'attribuer les 2 derniers lots qui avaient été déclarés infructueux. Les marchés sont signés avec :

lot 1 - VRD	société ALTA (Hure)	pour 89.366,36 € HT
lot 2 - Gros Oeuvre	sarl CONDOU et Fils	pour 68.390,00 € Ht
lot 3 - Charpente, Étanchéité...	A2M (St Aubin de Blaye)	pour 37.265,55 € HT
lot 3 - Chauffage	SPIE (Talence)	pour 287.555,00 € HT
achat direct de la chaudière	SB Thermique	pour 64.359,36 € HT

CARTE DE VOEUX

Le Maire présente au Conseil les 2 propositions de cartes réalisées par Françoise CASSAGNE pour l'envoi des voeux du Maire et du Conseil pour 2010.

CALENDRIER DU CONSEIL

Les prochaines dates de réunion du Conseil Municipal sont arrêtées pour le 1^{er} semestre 2010 : 8 janvier, 5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 11 juin et 2 juillet. Une séance spéciale sera réservée en supplément au vote du

budget en mars ou avril. Le 6 mars les élus feront une réunion de bilan de mandat suivi d'un déjeuner en commun.

RENOUVELLEMENT DE BAIL

Le Maire informe le Conseil qu'il a renouvelé, par décision municipale de délégation, le bail pour la location du logement de La Poste et d'un garage rue du Port pendant un an à titre précaire et révocable.

ASSOCIATION VACANCES & FAMILLES

Cette association, basée à La Réole, a pour but d'offrir des lieux de vacances à des familles en difficulté. La Commune avait été en contact avec elle lorsque le camping était ouvert et avait mis à sa disposition un emplacement gratuitement. Le Conseil est informé de la mise à la disposition de cette association, à moindre coût, un gîte communal pour 2 semaines au cours de l'été 2010 à titre de soutien et d'aide à son action.

ORDRE DU JOUR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

commission 1 des finances :

Pour préparer la prochaine réunion les délégués se réuniront samedi 5 décembre à 11 h en Mairie.

commission 5 voirie - entretien - matériel :

La dernière commission a souhaité un diagnostic sérieux de la voirie de chaque commune dans le cadre du transfert de cette compétence. Compte tenu de la diminution de l'aide apportée par les services de la DDE en la matière, la Commission a estimé que ce transfert devra s'accompagner de l'embauche d'un technicien.

commission 4 logement - cadre de vie :

Le SIPHEM a envoyé des informations sur l'OPAH qui seront mises en ligne sur le site internet de la Commune, affichées et intégrées au prochain "petit journal".

commission 6 social - éducation :

La prochaine réunion est prévue la semaine prochaine.

commission 7 culture et sport :

La Commission attend toujours de connaître les crédits qui lui seront attribués pour décider si elle poursuit son travail.

AUTRES RÉUNIONS

SICTOM

La réunion du 3 décembre a permis d'établir l'augmentation pour les usagers de la redevance 2010 à 2%. À cette occasion a été évoqué un problème de fiabilité des listes transmises par les Communes et qui serait à l'origine d'un "manque à gagner" de 150.000 €. Les fichiers des gestionnaires de réseaux seront croisés pour y remédier. Mais il semble au Conseil qu'un effort de rigueur doit également être fait au niveau de l'accès à la déchèterie.

Syndicat des Eaux de Caudrot

Il a été rendu compte à la dernière réunion du Conseil Syndical du résultat des appels d'offres et du rapport annuel sur la qualité du service mais sans communication du document lui-même. Les délégués de St Pierre d'Aurillac ont proposé une visite des équipements et installations, le Président essaiera d'organiser une visite dans le courant du mois de mars 2010 bien qu'il n'en voie pas l'intérêt.

Conseil des Citoyens

Anne LARROUY fait un compte rendu de la première réunion du groupe de travail sur l'eau qui a réfléchi sur le passage en gestion directe (régie) de l'adduction d'eau et de l'assainissement collectif actuellement affermés ainsi que du SPANC (assainissement non collectif). Le groupe a souhaité connaître la position de principe du Conseil Municipal avant d'aller plus loin dans la réflexion et les démarches, la régie donnant une dimension sociale et démocratique à la gestion de ces services indispensables à la vie. Le Conseil est très intéressé par cette modification et ses enjeux et donne son accord sur la poursuite du travail entrepris en ce sens en rappelant que la décision finale revient au Conseil. La prochaine rencontre du Conseil des Citoyens aura lieu le 11 février 2010 à 18h30.

Commission des Bâtiments

Pascal ROUZOUZ rend compte du travail de la dernière commission des bâtiments qui a abordé : les travaux prévus et réalisés en 2009, l'état de la toiture du hangar de la Coopé (associations), le chauffage du bureau de Poste, la Convention d'Aménagement d'École et la liste des travaux pour 2010. La prochaine réunion fixée au 21 janvier affectera une priorité à ces travaux.

Commission VRD

Francis DUSSILLOLS rend compte de la Commission Voirie et Réseaux Divers qui a examiné : les travaux de voirie réalisés en 2009 et le programme 2010 dans le cadre de la subvention du Conseil

Général (FDAVC), le curage des fossés (entretien régulier par les services techniques, passage d'une entreprise spécialisée et fossés des Cressonnières), la mise en place d'un STOP au carrefour du PN 66 (Route de Gaillard) et l'aménagement du débouché de la rue de la Mane sur la RD 1113 qui a fait l'objet d'une rencontre avec les services de la DDE.

Syndicat d'assainissement de St Macaire pour le SPANC

La mise en place de ce service pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif par les particuliers est imminente. Il sera assuré par une entreprise privée après consultation pour 2 ans.

Commission des Finances

La prochaine réunion aura lieu le 28 janvier 2010 à 18 h 30 et examinera les propositions des Commissions pour le budget 2010.

DECISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS

L'approche de la clôture de l'exercice budgétaire 2009 nécessite des adaptations de crédits pour régulariser des dépassements :

Budget communal :

le remboursement d'une partie de la location d'un gîte communal nécessite de renforcer l'article 678 (charges exceptionnelles) de 79 € qui s'équilibrera par l'augmentation d'une recette à l'article 764 (revenus de parts sociales) du même montant

Budget du service Assainissement :

Pour pouvoir payer les honoraires de la DDAF (assistance à maître d'ouvrage) et payer des intérêts d'emprunts non inscrits au BP il convient de transférer 1.710,79 € de l'investissement au fonctionnement par le jeu du virement (chapitres 020 et 022).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU POINT LECTURE MÉDIATHÈQUE

Francis LACROIX présente au Conseil l'évolution de ce projet en particulier sur la formation des bénévoles, sur l'achat de mobilier et de matériel informatique, sur l'équipement internet et de protection du local, sur le projet de règlement et sur la date d'ouverture. Le Conseil souhaite que la population soit informée par tout moyen de cette ouverture dès que tout sera prêt. La question de la gestion des cotisations (régie de recettes ou association, légalité, convention...) reste posée. Ce dossier sera réexaminé au prochain Conseil.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Michel HILAIRE rend compte de la réflexion de la Commission Urbanisme, Environnement, Cadre de Vie en particulier sur la question du droit de préemption existant dans le cadre de la ZAD (zone d'aménagement différé) qui se termine en 2010. Ce droit est un outil important d'aménagement et de préservation et la Commission a jugé important de le conserver. Cependant la procédure d'une nouvelle ZAD par le Préfet nécessite un dossier important avec une étude préalable et une enquête publique et donc, sera lourde et coûteuse. Le Conseil a également la possibilité d'instaurer un droit de préemption par simple délibération dans les zones urbanisées (U) du POS ou à urbaniser (NA). Dans ce cas et si l'on compare ces dernières à celles de la ZAD, la Commune perdrait son droit de préemption sur les terrains situés autour du stade et autour de l'ancien camping. La Commission propose donc au Conseil d'opter pour ce droit de préemption urbain dans le cadre du POS et de ne pas renouveler la ZAD. Le Conseil se prononce donc en ce sens et décide d'instaurer ce DPU à compter du 12 février 2010.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS

Au cours du Conseil Communautaire du 3 novembre, la CDC a décidé de modifier ses statuts pour les mettre en conformité avec la Loi. Ces modifications qui portent sur des points de détails doivent également être adoptées par les Conseils des 14 Communes de la CDC. Après en avoir pris connaissance, le Conseil donne son accord à la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes.

CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL AVEC LA CNP

Le Conseil donne son accord au renouvellement du contrat d'assurance du personnel stagiaire et titulaire auprès de la CNP pour le remboursement des salaires versés en cas de maladie ou d'accident du travail et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 20.



